

DOCUMENT DE PROJET

Titre du projet :

Projet de renforcement de la préparation et de la gestion des désastres




Partenaire de réalisation : DPC/Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

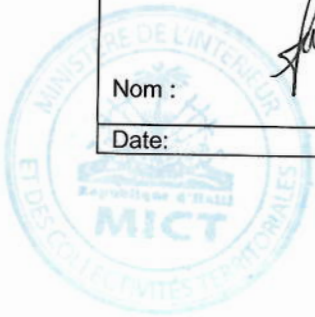
Date du début : Janvier 2018

date de fin : Décembre 2020

Bref Descriptif		
<p>Le projet de renforcement de la préparation et de la gestion des désastres s'inscrit dans la mise en œuvre du programme de coopération du PNUD avec le gouvernement haïtien. Il vise à renforcer les capacités opérationnelles du Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD) ainsi que les capacités techniques de la Direction de la Protection Civile (DPC) et des Centres d'Opération d'Urgence (COU) dans la prévention et la gestion des risques. Le projet s'aligne sur les retours d'expériences de la gestion du cyclone Mathieu et plus précisément sur les orientations stratégiques de l'évaluation post-désastre (PDNA), ceci afin de contribuer à une réponse plus efficace et adaptée aux besoins spécifiques des populations face aux crises futures. Le projet s'articule autour de quatre composantes : (i) appui au SNGRD dans le renforcement de son cadre légal et opérationnel ; (ii) appui à la DPC dans la planification et la prévention des désastres via la standardisation d'outils et de mécanismes opérationnels ; (iii) renforcement de la DPC dans la coordination et la gestion de crise ; (iv) renforcement des capacités opérationnelles des centres d'opération d'urgence et de l'unité technique de sismologie. Une attention sera portée à l'engagement des femmes, des jeunes et des population à mobilité réduite dans la prévention, la préparation et la réponse aux désastres. La stratégie de mise en œuvre envisagée sera fondée sur le transfert de compétences à travers une approche « d'apprendre en faisant » via une assistance technique appropriée et ciblée sur les besoins prioritaires identifiés par les contreparties. La priorité sera accordée au département du Nord Ouest, durement affecté par le cyclone en octobre dernier. Le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT) à travers sa Direction de la Protection Civile, sera le partenaire privilégié de ce projet.</p>		
Effet contribuant au projet (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) : CPD <b>Outcome 3 :</b> Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique Produits Indicatifs : CPD <b>Output 3.1 :</b> Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la prévention et la gestion des risques.	<b>Total des ressources nécessaires :</b>	\$3 350 000
	<b>Total ressources allouées :</b>	\$3 350 000
	<b>UNDP TRAC:</b>	
	Japon	\$3 350 000
	UNDP:	\$ 0
	Gouvernement:	\$ 0
	En nature:	\$ 0
<b>Non financées</b>		\$ 0

Accord (signatures):

MICT	PNUD	MPCE
 Nom : Date:	 Nom: Date:	 Nom: Date:



---

## I. PROBLEMATIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

### Contexte national

À l'échelle mondiale, Haïti est le troisième pays le plus touché par les événements climatiques, selon l'index mondial sur le changement climatique<sup>1</sup>. Les catastrophes liées aux conditions météorologiques auraient entraîné des dommages et des pertes estimés annuellement à environ 2 % du PIB de 1975 à 2012. Plus récemment, le cyclone Mathieu qui a frappé le pays en octobre 2016 a causé de lourds dommages estimés, par le PDNA (évaluation post désastre), à 2,8 milliards de dollars américains<sup>2</sup>. Face à ces risques connus qui exposent le pays à des vulnérabilités chroniques, l'Etat Haïtien s'est engagé dans une vaste politique de réduction des risques en prenant part aux engagements au niveau mondial tels que le cadre d'Action de Sendai adopté en mars 2015 avec 185 autres pays du Système des Nations Unies. Ce cadre vise la réduction des risques de catastrophe sur 15 ans (2015-2030) par une approche multirisque et multi-acteurs et une attention particulière portée à l'intégration de la prévention des risques dans les politiques publiques. Par ailleurs, Haïti a pris part, en Décembre 2015, à la Conférence Mondiale sur le changement climatique (COP 21) visant à atténuer les risques de désastres et les pertes humaines et économiques associées en promouvant les droits de l'homme et l'égalité des genres.

Haïti a, dès 1999, lancé un processus de réforme institutionnelle qui a abouti à l'élaboration d'un Plan national de gestion des risques et désastres (PNGRD) et la mise en place d'un Système national de gestion des risques et désastres (SNGRD). Le système est doté de structures d'orientation stratégiques et techniques à tous les niveaux avec comme bras opérationnel la Direction de la Protection Civile (DPC) qui opère à travers les structures de la protection civile au niveau central (COUN), départemental (COUD) et au niveau communal (COUC). Le SNGRD est structuré autour d'un secrétariat permanent qui coordonne l'ensemble des secteurs (ministères) et qui est assisté par un groupe d'appui de la coopération internationale, un comité consultatif de la société civile ainsi que de comités sectoriels interinstitutionnels et thématiques.

Bien que le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) mise sur une opérationnalisation de la réduction des risques par une meilleure connaissance des vulnérabilités et par un renforcement de la gouvernance, les besoins en terme de prévention, préparation et gestion de la réponse demeurent importants. Les efforts déployés par le gouvernement appuyé par ses partenaires techniques et financiers ont certes contribué à amorcer le renforcement du SNGRD, mais certains défis restent à relever et sont principalement liés aux:

- i. Le cadre stratégique de gestion des risques et désastres est peu performant au regard des enjeux internationaux notamment le cadre de Sendai et des thématiques transversales telles que les changements climatiques, la sécurité humaine et l'égalité des sexes ;
- ii. Le cadre juridique et institutionnel est inadéquat par l'absence de loi et de cadre légal pour le SNGRD;
- iii. La faible prise en compte de la gestion du risque et de la sécurité humaine comme axe transversal dans la planification et la gestion des collectivités territoriales pour une réduction effective de la vulnérabilité sur l'ensemble du territoire, auquel devraient s'aligner les plans stratégiques et opérationnels des ministères sectoriels qui n'arrivent pas encore à intégrer la gestion des risques dans leurs plans stratégiques et opérationnels (allocation de budget, ressources humaines, connaissance de la thématique);
- iv. L'absence d'un système de suivi et d'évaluation devant favoriser la capitalisation des initiatives en GRD;
- v. La décentralisation non effective des structures étatiques, le budget national ne prévoit pas d'allocations spécifiques pour les collectivités en matière de GRD;

---

<sup>1</sup> Germanwatch, *Global Climate Risk Index*, 2016, 32p.

<sup>2</sup> MPCE, Post Disaster Needs Assessment (PDNA), janvier 2017.

- vi. La prise en compte de l'impact des changements climatiques sur l'aggravation de certains risques (inondation, ouragan, mouvements de terrain) et l'apparition d'autres (sécheresse, submersion marine, érosion du littoral) n'est pas encore effective ;
- vii. La faible systématisation des initiatives éducatives formelles et informelles pour renforcer la culture de la prévention des risques et la préparation aux situations d'urgence auprès de la population haïtienne ;
- viii. Le système d'alerte précoce reste encore très faiblement développé notamment le volet hydrométéorologique et le lien avec la sécurité alimentaire ;

En outre, Haïti est confrontée à des défis considérables relatifs à la prise en compte du genre et de la diversité dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe, ceci en dépit des engagements nationaux et mondiaux (ex PSDH, PDNA, Politique nationale pour l'égalité entre les femmes et Hommes, ODD, Sendai, etc.)<sup>3</sup>. Les évaluations après l'ouragan Mathieu ont, par exemple, fait état de violence sexuelle à l'encontre des femmes et les filles sinistrées et l'absence d'espaces appropriés dans les abris (séparation par sexe) ainsi que le manque d'informations sur les services disponibles (ex : hôpitaux) pour fournir des soins post-viol<sup>4</sup>. D'autres défis sont également importants à souligner:

- i. Le manque de collecte et d'utilisation des données sensibles au genre et à la diversité pour la gestion des risques de catastrophe et le manque d'intégration du genre, de l'âge et du handicap dans les évaluations de la vulnérabilité, des risques et des capacités ;
- ii. Le manque de réactivité dans la surveillance des risques, dans l'alerte rapide y compris les systèmes de communication et les procédures de réponse aux catastrophes selon les différents besoins sociaux et culturels de la population, dans sa diversité;
- iii. Le manque de volonté politique et la faible capacité des institutions nationales, départementales et communautaires à intégrer les considérations relatives au genre, à l'âge et au handicap dans les politiques et les pratiques en matière de risque de catastrophe et à renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans la prise de décisions et la mise en œuvre des interventions dans le domaine de la GRD.

Cependant, le gouvernement actuel a démontré une volonté tangible de doter le SNGRD d'un cadre légal d'ici la fin 2017 permettant de formaliser l'action du système. Le Plan National de Gestion des Risques et Désastres (PNGRD), dans sa version remaniée de 2017, constitue un support à l'opérationnalisation de la loi cadre. Par ailleurs, le nouveau leadership au sein de la Direction de la Protection Civile (DPC) - bras opérationnel du SNGRD - prône une modernisation de l'institution avec un changement de paradigme, passant du « mode actif au mode proactif » avec un meilleur arrimage entre prévention et réponse. Il a été fait état de la nécessité de renforcer les institutions départementales et locales pour améliorer l'efficacité des interventions durant la phase initiale de 24 à 48 heures après un désastre via les COUD et les comités communaux de PC (CCPC). En parallèle, le système doit pouvoir s'appuyer sur un pré positionnement de matériels et d'équipements clés pour la réponse. Des formations et des « formations des formateurs » ainsi que des exercices de simulation sont nécessaires sur une base régulière afin d'entretenir le bon fonctionnement et s'assurer que les approches équitable et inclusive soient intégrées dans le système, à tous les niveaux. La DPC a identifié le besoin de renforcer la prévention par le biais de l'éducation, de même que la sensibilisation des populations afin de créer une culture de la gestion du risque à travers le pays<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Le PSDH présente l'égalité entre les sexes comme l'une des priorités pour la fondation sociale d'Haïti alors que le PDNA stipule que la résilience des femmes et l'égalité des sexes est un moyen de "reconstruire mieux". Par ailleurs, l'ODD 13 comprend une cible (13b) qui met l'accent sur l'engagement des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées dans la planification et la gestion liées au changement climatique. Le cadre de Sendai recommande que la perspective du genre, de l'âge et du handicap soit intégrée à toutes les politiques et pratiques en matière de risques de catastrophe, en mettant l'accent sur la promotion du leadership des femmes et des jeunes.

<sup>4</sup> MCFDF and UNFPA. Gender-based Violence Rapid Assessment Report, Department of Nippes and Grande Anse. 12-16 October, 2016.

<sup>5</sup> Présentation du nouveau directeur de la DPC, compte-rendu du groupe des partenaires techniques et financiers dans le secteur GRD (groupe bailleur), juin 2017.

## Justification du projet

La dynamique actuelle au sein du gouvernement de « formaliser » par une loi, le cadre d'intervention du SNGRD associée à la volonté de la DPC de refonder sa stratégie opérationnelle, justifie un projet dédié à l'appui technique et matériel dans la prévention et la gestion des désastres. Par ailleurs, l'évaluation des dommages post désastre (PDNA) élaborée à l'issue du passage du cyclone Mathieu en octobre 2016 constitue un « document cadre » justifiant l'intervention dans les domaines d'action prioritaires articulés autour de trois objectifs principaux <sup>6</sup> :

- i. Rétablir et renforcer au plus vite les capacités de réponse aux désastres dans les zones affectées (pouvoir se préparer et répondre le plus rapidement et efficacement possible aux besoins divers de la population lors des prochaines urgences ; de disposer d'un système national et local d'alerte fiable et doté de services d'intervention ; assurer la continuité de la coordination des opérations de réponses) ;
- ii. Réduire la vulnérabilité aux désastres dans les zones affectées avec une emphase sur le renforcement de la résilience des femmes, des jeunes et des personnes handicapées (...) en produisant de l'information adaptée et des outils de réduction des risques nécessaires au relèvement et en diffusant cette information auprès de la population en général, et des acteurs du relèvement en particulier ;
- iii. Réduire la pression et le cercle vicieux que constituent les désastres sur les ménages et renforcer ainsi leur résilience en introduisant des mécanismes de transfert de risques dans les zones affectées ;

Au regard de ce diagnostic plusieurs besoins ont été identifiés dans le domaine de préparation et de la gestion des désastres :

- La promotion d'une connaissance approfondie des risques multiples susceptible de servir de socle à la reconstruction (...), et l'appui à la préparation et la réponse aux désastres, comme outil de planification mais aussi aux fins de promouvoir une culture du risque. Ceci comprend :
  - L'identification, la qualification, la surveillance et la cartographie de l'information sur les risques ;
  - La communication et la sensibilisation adaptée à la diversité de la population (messages ciblés) sur les risques ;
  - Le renforcement des liens avec le secteur des médias ;
- Le développement des capacités de réponse à l'urgence par :
  - Le renforcement de la planification de la réponse à tous les niveaux (départemental, communal, communautaire, familial) ;
  - Le remplacement et la mise à jour des équipements et matériel d'intervention ;
  - La formation et l'entraînement des personnes impliquées dans les opérations de réponse aux urgences ;
  - La mise à jour du système de communication d'urgence (formation, équipement, maintenance) ;
  - La reconstitution des stocks et l'amélioration de la gestion des entrepôts ;
  - La mise à niveau des abris d'urgence aux normes SPHERE (avec une prise en compte, dans la conception et la gestion des abris, des différents besoins et priorités des femmes et des personnes handicapées) ;
- Le renforcement de la gouvernance de la gestion des risques et désastres par : (i) la formation et l'information des autorités nationales, départementales, communales et locales ; (ii) le

---

<sup>6</sup> Le bilan fait état de 546 morts, 128 disparus et 439 blessés. Plus de 120 mille maisons ont été soit détruites, soit endommagées. Environ 2.1 millions de personnes (y compris les enfants) ont été affectées dont 1.4 millions (12,4 % de la population totale du pays) en besoin urgent d'assistance humanitaire. Les femmes représentent 49% de la population soit 784 000 personnes dans les zones affectées. Plus de 175 500 personnes ont trouvé refuge dans 224 abris temporaires. Les pertes et dommages sont estimés globalement à 2,8 milliards de dollars.

renforcement des capacités de coordination et de gestion ; et (iii) le renforcement du cadre normatif lié à la gestion des risques et des désastres (GRD) au niveau national et son application.

Les axes ciblés d'intervention du projet sont :

- Le renforcement du SNGRD dans l'opérationnalisation de son cadre légal et stratégique (PNGRD) ;
- L'élaboration d'un cadre méthodologique standard pour les plans de contingence multirisques aux échelles communal et départemental (avec une approche participative et de sensibilisation adaptée au genre, à l'âge et au handicap) ;
- Le renforcement de la DPC dans la planification inclusive et équitable, la coordination et la gestion de crise (mise en place d'une base de données SIG pour la gestion de la réponse, sensibilisation sur l'importance de collecter et utiliser les données sur le genre, l'âge et le handicap et formation des CTD pour la mise à jour, l'exploitation et la valorisation de cette base de données) ;
- La mise à disposition d'équipements pour les centres d'opérations d'urgence COUD / COUC ; installation de deux stations de surveillance sismologique pour l'Unité Technique Sismique (UTS) du BME (Bureau des Mines et de l'Energie) ;

---

## II. STRATEGIE

### Expérience du PNUD

Depuis 2002, le PNUD apporte son soutien au gouvernement haïtien dans la consolidation du système national de gestion des risques et désastres. Au-delà du renforcement institutionnel au niveau central, réalisé en partenariat étroit avec la contrepartie nationale (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure), l'action du PNUD en gestion des risques et désastres (GRD) est multiforme et multisectorielle. Depuis le tremblement de terre de 2010, les interventions pour renforcer la résilience des populations face aux désastres s'est diversifiée en intégrant la connaissance des risques et leur intégration dans le processus de prise de décision en matière de mitigation :

- Renforcement des capacités du SNGRD à travers l'appui aux renforcements des capacités institutionnelles, de préparation à la réponse, les conseils techniques et stratégiques en temps de crise et la gestion stratégique du relèvement ;
- Analyse et réduction des risques par le développement d'une méthodologie nationale pour la réduction des risques dans les zones urbaines ; la réduction des risques sismiques dans les départements du Grand Nord d'Haïti; élaboration de cartographies multirisques, renforcement des formateurs et des professionnels de la chaîne de construction; évaluation de la vulnérabilité structurelle du bâti face aux séisme et les techniques de renforcement structurel des bâtiments ; éducation et sensibilisation du public et des décideurs ;
- Appui à la coordination des acteurs à travers les mécanisme intersectoriels notamment la table sectorielle et thématique, facilitation du Forum de Gestion des Risques et des Désastres, appui au Comité d'éducation et sensibilisation du public ; appui à la coordination scientifique et technique pour les risques naturels en Haïti (CST-RNH).

### Exemples d'interventions du PNUD dans le domaine de la GRD

Produits / Activités	Institutions leader	Détails
Guide méthodologique national de réduction des risques naturels en zone urbaine (2015)	MPCE (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe)	Directives méthodologiques pour : - La cartographie multi risques (séisme, glissements de terrain, chute des blocs, inondation, submersion marine) - Plan de Réduction des Risques (identification des zones constructibles, non aedificandi) basé sur la cartographie des enjeux et des risques



Projet résilience	MPCE, MICT/DPC Départements Nord et Nord Ouest (2 départements)	- Cartographie multirisque - Plan de Prévention des Risques - Mise à jour des plans de contingence - Ouvrages de mitigation - Sensibilisation
Programme d'appui au Système National de Gestion des Risques et Désastres	Etat central	- Renforcement institutionnel à la DPC et au SP-GRD
Projet pour le renforcement décentralisé du SNGRD	10 départements	- Renforcement de l'opérationnalisation du système au niveau du département (équipes d'intervention au niveau communal, DIPS : dispositif de premier secours)
Appui à la table thématique sectorielle GRD	Niveau central	- Renforcement des mécanismes de coordination du SN
Plan Nord	MICT/DPC Grand Nord (3 départements)	Micro zonage sismique Plan contingence sismique 1/département et exercice simulation Renforcement structurel des bâtiments à forts enjeux
Cartographie multirisque département Grand'Anse (2017)	MPCE Département Grand'Anse	Mise en œuvre du guide méthodologique sur un département pilote: cartographie des risques de submersion marine, chute de blocs, inondation, glissements de terrain, séisme
6 Plans de Réduction des Risques et 6 Plans de relèvement (post cyclone), 2017	MPCE Communes des Abricots, Beaumont, Dame Marie, Jérémie, Moron, Roseaux Département Grand'Anse	Mise en œuvre du guide méthodologique sur 6 communes du département de la Grand'Anse bénéficiant d'une cartographie multirisque et élaboration de plan de relèvement pour ces 6 communes affectées par le cyclone Mathieu
Cartographie multirisque et occupation du sol, département du Nord Ouest et arrondissement de Gros Morne 2017-2020	MPCE Département du Nord Ouest et arrondissement de Gros Morne	Mise en œuvre du guide méthodologique : cartographie des risques de submersion marine, chute de blocs, inondation Cartographie de sécheresse

Les financements obtenus des partenaires en l'occurrence de la coopération Japonaise, de l'Union Européen, du Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH), de DFID, d'ECHO ont permis d'amorcer le renforcement des structures de la protection civile au niveau central et départemental dont le rôle a été déterminant dans la réponse au cyclone Mathieu. Les leçons tirées de cette expérience permettront de capitaliser sur les bonnes pratiques, de combler les carences dans l'appui technique au SNGRD, à la DPC et plus largement à l'ensemble des échelons territoriaux.

### Stratégie d'intervention

La stratégie envisagée dans le cadre de ce projet vise à consolider les acquis et à combler les insuffisances relevées par les diverses évaluations de la structure même du SNGRD mais aussi dans les mécanismes de réponse lors de la gestion du cyclone Mathieu. Le mode opératoire choisi repose sur la mise à disposition d'une assistance technique et matérielle à différents niveaux :

- Au niveau du SNGRD : opérationnalisation de la loi cadre et plaider pour la mise en œuvre des engagements globaux (Sendai etc.) avec une emphase sur la prise en compte du genre, de l'âge et du handicap ;
- Au niveau de la DPC (échelon central) : renforcement de la planification, la coordination et la gestion de la réponse par la création d'une base de données SIG pour renforcer la gestion de crise ; assistance technique à la DPC (appui institutionnel comprenant la sensibilisation et le renforcement des capacités liées à la prise en compte du genre, de l'âge et du handicap dans la prévention du risque) ; installation de deux stations de surveillance sismologique de l'Unité Technique Sismique (UTS) du BME (Bureau des Mines et de l'Energie) ;

- Au niveau de la DPC (échelon départemental) : fourniture d'équipements à l'échelle de tous les COUD et plan de contingence multi risque pour le département du Nord Ouest, plan intégrant la dimension du genre, de l'âge et du handicap) ;
- Au niveau de la DPC (échelon communal, Nord Ouest) : fourniture d'équipements à l'échelle des COUC (alerte) et élaboration de plans de contingence multi risque pour les 10 communes (plan intégrant la dimension du genre, de l'âge et du handicap);

L'intervention recherchera le partenariat avec les initiatives des autres acteurs notamment la Banque Mondiale qui opère au niveau communal, ceci dans une perspective de synergie et de complémentarité. La mise en œuvre sera focalisée sur le transfert effectif de compétences à travers l'approche « apprendre en faisant » dans une perspective de pérennisation et de durabilité. La stratégie d'intervention sera réalisée avec une approche transversale prenant en compte la question du genre, de l'âge et du handicap. En outre, le projet répondra à la démarche de maîtriser des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) qui a pour objectif d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux et de proposer les mesures appropriées visant à limiter l'exposition à ces risques, ou à en compenser les effets.

Conformément au cadre de résultats, la stratégie de renforcement des capacités atteindra les cibles suivantes :

- 50 représentants des gouvernements (35 hommes et 15 femmes) seront impliqués dans les modalités de mise en œuvre du PNGRD (activité 1.1);
- 30 représentants des gouvernements du SNGRD recevront une formation sur la RRC et le changement climatique (activité 1.2);
- 700 personnes seront impliquées dans des événements de communication sur le SNGRD / PNGRD (activité 1.4);
- La population totale du département du Nord-Ouest (estimée à 662 777 habitants en 2009 et 728 807 habitants en 2015) bénéficiera directement de ces plans de secours (activité 2);
- 15 membres du personnel technique des COUC, des COUD et du CNIGS recevront une formation sur les SIG et la gestion des données (activité 3);
- 15 membres du personnel de la DPC (10 hommes et 5 femmes) seront formés à l'utilisation et à la maintenance de l'équipement avec des efforts particuliers entrepris pour engager et former les utilisatrices (activité 4.3).

Le projet assurera une communication publique sur les résultats du projet (ex: formations, installation d'équipements, événements de sensibilisation etc.) à travers des communiqués de presse, les rapports de situation (et autres), ceci en utilisant les supports tels que le web des instances gouvernementales partenaires (DPC/MICT etc.), du PNUD.

---

### III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Le projet de renforcement de capacités nationales et locales de préparation et la réponse aux désastres est établi autour de quatre composantes interdépendantes qui reflètent les différentes dimensions de la stratégie proposée :

#### Résultat 1 :

#### **Le SNGRD est renforcé dans l'opérationnalisation de son cadre légal et stratégique avec une prévention et une réponse inclusive et équitable face aux catastrophes**

La volonté de l'Etat haïtien de doter le SNGRD d'un cadre légal est l'opportunité d'assister ce processus normatif en prodiguant une assistance technique à la DPC et aux secteurs du système (ministères sectoriels) dans l'opérationnalisation de ce cadre réglementaire. Le premier volet de l'appui portera sur l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre du Plan National (PNGRD), plus précisément sur l'assistance aux secteurs (ministères sectoriels) sur l'intégration de la GRD dans leurs feuilles de route respectives. Cet exercice se fera via des plateformes d'échange et de formation sur ce cadre légal et le rôle joué par les institutions de référence (MICT, DPC, MPCE etc.)

dans la mise en œuvre de ces engagements. Des supports de communication seront produits et adaptés en fonction de l'audience ciblée : aussi bien les acteurs gouvernementaux, la société civile, le monde universitaire et de la recherche, le secteur privé ainsi que les acteurs humanitaires et du développement. Le projet s'efforcera de préciser les responsabilités sectorielles en ce qui concerne la participation, le leadership et la protection des groupes vulnérables et marginalisés dans la prévention et la réponse aux catastrophes et de fournir des produits de communication liés aux problèmes spécifiques auxquels ces groupes sont confrontés. De manière plus opérationnelle, un autre appui portera directement à la DPC dans le mécanisme actuel de révision de son organigramme interne et dans son autonomisation budgétaire.

En référence au cadre de résultats, ce résultat contribuera à renforcer les capacités d'au moins 50 cadres du gouvernement (avec un ratio d'au moins 15 femmes) pour l'activité d'opérationnalisation du PNGRD (activité 1.1). Par ailleurs, au moins 30 cadres du gouvernement membres du SNGRD seront formés en gestion des risques et désastres et en changement climatique (activité 1.2). 700 personnes seront impliquées dans les événements de communication relatifs au SNGRD/PNGRD (activité 1.4).

## Produits

- 1.1 La feuille de route pour l'opérationnalisation du Plan National GRD (PNGRD) est élaborée en intégrant une perspective de genre, d'âge et de handicap et en mettant l'accent sur la participation et le leadership des femmes, des jeunes et des personnes handicapées;
- 1.2 Les secteurs du SNGRD sont formés sur l'intégration de la problématique GRD / changement climatique pour l'intégration de la thématique dans leur axes programmatiques respectifs ;
- 1.3 Les supports de communication sur le mandat, la mission du SNGRD, sur le cadre légal, la synergie institutionnelle, les outils opérationnels (etc.) sont élaborés et diffusés y compris des outils spécifiques axés sur les problématiques de risques de catastrophe auxquels sont confrontés les groupes vulnérables et défavorisés;
- 1.4 Les événements de communication et de sensibilisation sur le PNGRD, la loi cadre et les cadres stratégiques globaux sur la GRD / changement climatique sont organisés via des conférences, débats, portes ouvertes avec une emphase sur des « dates phares » telles que le 12 janvier (sensibilisation au séisme), le 13 octobre (sensibilisation sur la GRD); occasions de sensibiliser sur les rôles et défis spécifiques des groupes vulnérables et défavorisés ;
- 1.5 La Direction de la DPC est renforcée dans la révision de son organigramme institutionnel et son autonomisation budgétaire ;

## Modalités de mise en œuvre

Résultats	Modalités de mise en œuvre	Ressources humaines / indicateurs
<b>1.1 Elaboration de la feuille de route pour l'opérationnalisation du PNGRD</b> (intégrant une perspective de genre, d'âge et de handicap ainsi la participation et du leadership des femmes, des jeunes et des personnes handicapées)	Ateliers techniques avec les acteurs du SNGRD et de leurs opérateurs sur les modalités de mise en œuvre du Plan : modalité institutionnelle, procédure etc.	1 expert national en GRD (impliqué dans l'activité 1.1 => 1.4) 1 consultant international expert en appui institutionnel et GRD
		3 ateliers (sur deux jours) regroupant au moins 3 cadres d'au moins 6 ministères sectoriels Outputs : feuille de route sectorielle pour l'opérationnalisation du PNGRD produite (1 rapport)
<b>1.2 Formation des secteurs du SNGRD pour l'intégration de la GRD / changement climatique dans leurs feuilles de route</b> (y compris une emphase sur le genre, l'âge, le handicap)	Ateliers thématiques avec les acteurs du SNGRD	1 expert national en GRD (impliqué dans les activité 1.1 => 1.4) 1 consultant international expert en appui institutionnel et GRD
		3 ateliers de formation regroupant au moins 3 cadres d'au moins 6 ministères sectoriels Outputs : 1 module de formation



		produit (1 rapport)
<b>1.3 Production de supports de communication sur le PNGRD/SNGRD</b> (y compris des outils spécifiques axés sur les problèmes de risques de catastrophe auxquels sont confrontés les groupes vulnérables et défavorisés)	Appui au SNGRD pour la définition d'une stratégie de communication sur le cadre légal, le Plan National etc.  Production de supports de communication (vidéo, brochures etc.)	Sous contrat firme nationale de communication  1 expert national en GRD (impliqué dans les activités 1.1 => 1.4)
		Outputs : 1 vidéo produite sur le SNGRD, un livret de synthèse sur le PNGRD produit + 1 produit sur la participation, le leadership et la protection des groupes vulnérables et marginalisés (avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées)
<b>1.4 Evènements de communication sur le PNGRD/SNGRD</b> (y compris des outils spécifiques axés sur les problèmes de risques de catastrophe auxquels sont confrontés les groupes vulnérables et défavorisés)	Mise en œuvre de la stratégie de communication (activité 1.3) : conférences, portes ouvertes etc.	1 consultant national GRD (impliqué dans l'activité 1.1 => 1.4)
		3 conférences / portes ouvertes organisées dont une dans une université  4 évènements pour les journées commémoratives (12 janvier pour le risque sismique et 13 octobre pour la GRD) organisés dont au moins un évènement dédié à la participation, le leadership et la protection des groupes vulnérables et marginalisés (avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) dans la prévention et la réponse aux catastrophes
<b>1.5 Assistance technique à la DPC</b>	Appui dans la reformulation de l'organigramme institutionnel, la gestion financière	Assistant technique national, expert en appui institutionnel et financier
		2 consultations en fonction des besoins de la DPC  outputs : deux rapports techniques sur l'assistance prodiguée à la DPC

## Résultat 2 :

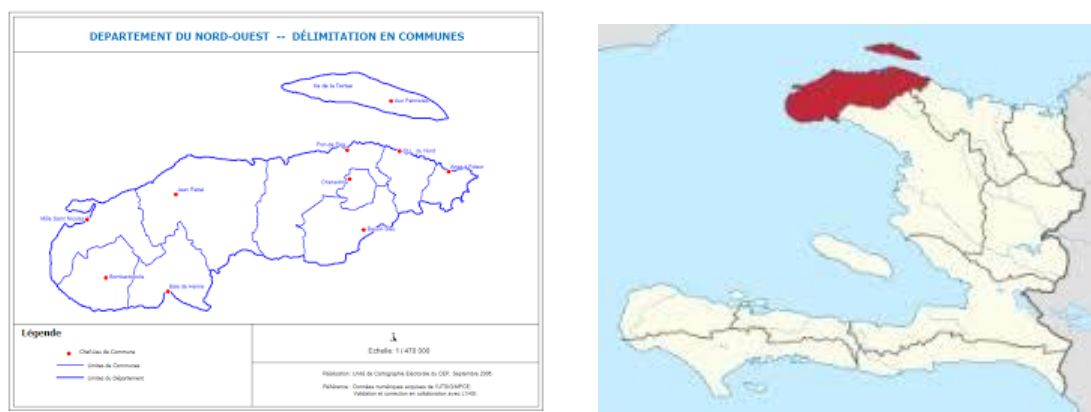
### La DPC est renforcée dans la planification et la prévention des désastres via la standardisation d'outils et mécanismes opérationnels intégrant le genre et la diversité

Les leçons tirées de l'expérience de la gestion de crise à l'issue du passage de l'ouragan Mathieu en octobre 2016 a mis en exergue la nécessité de standardiser les mécanismes de réponse avec une meilleure utilisation des outils relatifs à la prévention et à la préparation aux désastres avec une intégration des considérations de genre et de diversité. Ce volet de renforcement des capacités opérationnelles de la DPC repose sur l'élaboration d'un cadre méthodologique pour l'élaboration de plans de contingence multirisques à l'échelle départementale et communale. Ce support normatif sera développé sur la base du guide méthodologique sur la gestion des risques, placé sous le leadership du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)<sup>7</sup> et qui comporte un volet sur la Planification de la Gestion des Désastres, plus précisément sur le plan opérationnel de contingence départemental et communal prendra en compte les besoins de l'ensemble de la population (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.). Ce cadre normatif sera « testé » sur les 10 communes du département du Nord-Ouest qui détiendront, au milieu de l'année 2018, une cartographie

<sup>7</sup> <http://mpce.gouv.ht/fr/guide-methodologique-reduction-des-risques-naturels-en-zone-urbaine-en-haiti>.

multirisques<sup>8</sup>. Cet exercice pilote permettra d’opérationnaliser la cartographie multirisques (connaissance exhaustive des aléas) et d’élaborer une réponse appropriée face à l’ensemble des types de catastrophes. Le mode participatif employé dans l’élaboration du plan de contingence (partant d’un diagnostic des structures de consultation existantes), associé à des formations ciblées sur l’application du plan en lui-même, sur les outils prodigués (système d’alertes, plans de secours, téléphones satellitaires etc.) permettra une bonne appropriation de la méthode et des supports opérationnels. La sensibilisation ciblée conduite à l’échelle communautaire via les points focaux impliqués dans la définition du plan de contingence favorisera la diffusion des directives du plan. Dans le cadre des formations et des campagnes de communication, des exercices de simulation seront conduits au niveau communal en favorisant la coopération inter communale. Le projet pourra, en cas de besoin, développer des partenariats stratégiques avec d’autres organisations (Croix Rouge, Scouts d’Haïti etc.) afin de renforcer l’approche participative. L’ensemble de la population du département du Nord-Ouest (estimée à 662,777 habitants en 2009 et 728,807 habitants en 2015<sup>9</sup>) sera bénéficiaire directe de ces plans.

### Localisation de la zone d’intervention



La capitalisation sur l’exercice pilote réalisé dans le département du Nord Ouest permettra la standardisation de la méthodologie du plan de contingence multirisques avec une adaptation des manuels actuels basée sur les leçons apprises et les mesures correctives. Ce support normatif comprendra aussi bien l’élaboration technique du plan, les outils de communication associés que le curricula des formations. L’objectif est d’harmoniser les initiatives, ceci afin de faciliter la coordination avec un niveau standard d’information (ex : diagnostic des risques, identification des stations de secours etc.) et d’organisation (cellule, système d’alerte etc.). Des actions ciblées de sensibilisation et de formation sur les outils développés permettront une appropriation par les trois échelles d’intervention (central, département et communal).

### Produits :

- 2.1 Plans Communaux de Contingence Multirisque (PCCM) pour les 10 communes du département du Nord Ouest élaborés avec une approche de genre et de diversité ;
- 2.2 Plan départemental de contingence multirisque (PDCM) pour le département du Nord Ouest élaboré avec une approche de genre et de diversité ;
- 2.3 Cadre standardisé pour l’élaboration des plans de contingence multirisques national, départementaux et communaux développé et diffusé avec une emphase sur le genre et la diversité : sur la base du guide méthodologique sur la réduction des risques (MPCE), élaboration d’une méthodologie participative pour les plans de contingence combinant élaboration d’un support technique et de fiches actions de coordination de la réponse basé sur la connaissance des risques, la formation des agents de la DPC / CTD / CCPC, des leaders communautaires, de la société civile et la définition d’une stratégie de communication pour une dissémination du plan au niveau local et communautaire (incluant un exercice de simulation intercommunale);

<sup>8</sup> Projet Pro Résilience, 2017-2020, MPCE, Union Européenne, PNUD.

<sup>9</sup> IHSI, 2009 (recensement), 2015 (projection).

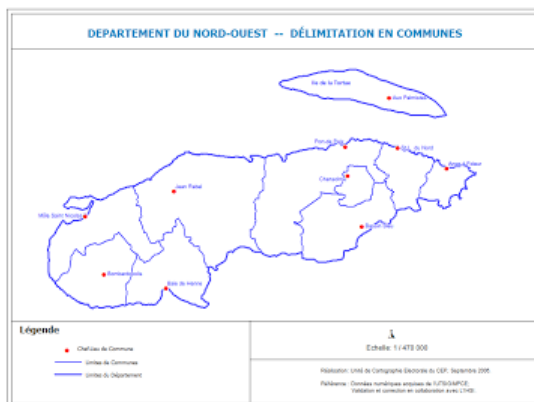
Résultats	Modalités de mise en oeuvre	Ressources humaines/indicateurs
<b>2.1 Plans communaux de Contingence multirisque (PCCM) pour les 10 communes du département du Nord Ouest élaborés et diffusés</b> (avec une approche de genre et de diversité)	2.1.1 Elaboration du canevas méthodologique du PCCM y compris la méthode participative (avec une considération sur le genre, l'âge et le handicap) et la stratégie de communication/sensibilisation 2.1.2 Renforcement de la structure de concertation GRD ou constitution de la structure de représentation GRD impliquée dans l'élaboration du plan 2.1.3 Réalisation des ateliers technique d'élaboration du plan 2.1.4 Consolidation du plan 2.1.5 Diffusion	Conseiller technique en appui au plan de contingence multirisques Expert en concertation Mobilisateurs sociaux
		1 rapport sur le canevas méthodologique du PCCM 10 structures de consultation mises en place ou renforcées (comité GRD) pour les 10 communes (avec au moins 15 représentants de la communauté, de la société civile, des sections communales, des cadres communaux avec une attention portée sur les femmes, les jeunes, les populations avec un handicap) 5 ateliers thématiques organisés par communes regroupant au moins 15 représentants (50 ateliers dont une restitution grand public), 30 personnes 1 restitution organisée par section communale (environs 50)  Outputs : 10 PCCM réalisés
<b>2.2 Plan départemental de Contingence multi risque (PDCM) pour le département du Nord Ouest</b> (avec une approche de genre et de diversité)	2.2.1 Elaboration du canevas méthodologique du PDCM y compris la méthode participative et la stratégie de communication/sensibilisation (avec une considération sur le genre, l'âge et le handicap) 2.2.2 Renforcement de la structure de concertation GRD impliquée dans l'élaboration du plan 2.2.3 Réalisation des ateliers technique d'élaboration du plan 2.2.4 Consolidation du plan 2.2.5 Diffusion	Conseiller technique en appui au plan de contingence multirisques Expert en concertation Mobilisateurs sociaux
		1 rapport sur le canevas méthodologique du PDCM 1 structure de consultation en GRD renforcée pour le département (avec au moins 20 représentants de la communauté, de la société civile, des sections communales, des cadres communaux avec une attention portée sur les femmes, les jeunes, les populations avec un handicap) 5 ateliers thématiques organisés pour le département (dont une restitution grand public) 1 restitution organisée au niveau départemental (entre 200 personnes) Outputs : 1 PDCM réalisé
<b>2.3 Cadre méthodologique sur le plan de contingence multi risque consolidé et diffusé</b> (avec une emphase sur le genre et la diversité)	2.3.1 Consolidation des leçons apprises des activités 2.1 et 2.2 2.3.2 Consolidation du cadre méthodologique 2.3.3 Diffusion	Conseiller technique en appui au plan de contingence multirisques
		2 ateliers de consolidation des leçons apprises au niveau communal et départemental  Output : 1 rapport sur la méthodologie du plan de contingence multirisque avec une emphase sur le genre et la diversité

## Résultat 2 :

**La DPC est renforcée dans la planification et la prévention des désastres via la standardisation d'outils et mécanismes opérationnels intégrant le genre et la diversité**

Les leçons tirées de l'expérience de la gestion de crise à l'issue du passage de l'ouragan Mathieu en octobre 2016 a mis en exergue la nécessité de standardiser les mécanismes de réponse avec une meilleure utilisation des outils relatifs à la prévention et à la préparation aux désastres avec une intégration des considérations de genre et de diversité. Ce volet de renforcement des capacités opérationnelles de la DPC repose sur l'élaboration d'un cadre méthodologique pour l'élaboration de plans de contingence multirisques à l'échelle départementale et communale. Ce support normatif sera développé sur la base du guide méthodologique sur la gestion des risques, placé sous le leadership du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)<sup>10</sup> et qui comporte un volet sur la Planification de la Gestion des Désastres, plus précisément sur le plan opérationnel de contingence départemental et communal prendra en compte les besoins de l'ensemble de la population (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.). Ce cadre normatif sera « testé » sur les 10 communes du département du Nord-Ouest qui détiendront, au milieu de l'année 2018, une cartographie multirisques<sup>11</sup>. Cet exercice pilote permettra d'opérationnaliser la cartographie multirisques (connaissance exhaustive des aléas) et d'élaborer une réponse appropriée face à l'ensemble des types de catastrophes. Le mode participatif employé dans l'élaboration du plan de contingence (partant d'un diagnostic des structures de consultation existantes), associé à des formations ciblées sur l'application du plan en lui-même, sur les outils prodigués (système d'alertes, plans de secours, téléphones satellitaires etc.) permettra une bonne appropriation de la méthode et des supports opérationnels. La sensibilisation ciblée conduite à l'échelle communautaire via les points focaux impliqués dans la définition du plan de contingence favorisera la diffusion des directives du plan. Dans le cadre des formations et des campagnes de communication, des exercices de simulation seront conduits au niveau communal en favorisant la coopération inter communale. Le projet pourra, en cas de besoin, développer des partenariats stratégiques avec d'autres organisations (Croix Rouge, Scouts d'Haïti etc.) afin de renforcer l'approche participative. L'ensemble de la population du département du Nord-Ouest (estimée à 662,777 habitants en 2009 et 728,807 habitants en 2015<sup>12</sup>) sera bénéficiaire directe de ces plans.

### Localisation de la zone d'intervention



La capitalisation sur l'exercice pilote réalisé dans le département du Nord Ouest permettra la standardisation de la méthodologie du plan de contingence multirisques avec une adaptation des manuels actuels basée sur les leçons apprises et les mesures correctives. Ce support normatif comprendra aussi bien l'élaboration technique du plan, les outils de communication associés que le curricula des formations. L'objectif est d'harmoniser les initiatives, ceci afin de faciliter la coordination avec un niveau standard d'information (ex : diagnostic des risques, identification des stations de secours etc.) et d'organisation (cellule, système d'alerte etc.). Des actions ciblées de sensibilisation et de formation sur les outils développés permettront une appropriation par les trois échelles d'intervention (central, département et communal).

### Produits :

<sup>10</sup> <http://mpce.gouv.ht/fr/guide-methodologique-reduction-des-risques-naturels-en-zone-urbaine-en-haiti>.

<sup>11</sup> Projet Pro Résilience, 2017-2020, MPCE, Union Européenne, PNUD.

<sup>12</sup> IHSI, 2009 (recensement), 2015 (projection).

- 3.1 Plans Communaux de Contingence Multirisque (PCCM) pour les 10 communes du département du Nord Ouest élaborés avec une approche de genre et de diversité ;
- 3.2 Plan départemental de contingence multirisque (PDCM) pour le département du Nord Ouest élaboré avec une approche de genre et de diversité ;
- 3.3 Cadre standardisé pour l'élaboration des plans de contingence multirisques national, départementaux et communaux développé et diffusé avec une emphase sur le genre et la diversité : sur la base du guide méthodologique sur la réduction des risques (MPCE), élaboration d'une méthodologie participative pour les plans de contingence combinant élaboration d'un support technique et de fiches actions de coordination de la réponse basé sur la connaissance des risques, la formation des agents de la DPC / CTD / CCPC, des leaders communautaires, de la société civile et la définition d'une stratégie de communication pour une dissémination du plan au niveau local et communautaire (incluant un exercice de simulation intercommunal);
- 3.4

Résultats	Modalités de mise en oeuvre	Ressources humaines/indicateurs
<b>3.1 Mise en place d'un SIG pour la réponse (ciblé sur le genre et la diversité)</b>	3.2.1 Procédures opérationnelles de collecte et de traitement des données et d'information révisées;	Expert en SIG Sous-contrat firme
	3.2.2 Mise en place du SIG 3.2.3 Formations des cadres techniques des COUD et CNIGS sur le géo référencement des données sur les 10 départements	1 manuel de procédure produit (rapport) 1 module de formations produit (rapport) 10 formations regroupant au moins 15 cadres de la DPC, les 10 CTD de la DPC et du CNIGS Outputs : un SIG destiné à la coordination de la réponse est opérationnel

#### Résultat 4 :

#### Les capacités opérationnelles des centres d'opération d'urgence et de l'UTS sont renforcées

Les pertes et dommages causés par le cyclone Mathieu dans le secteur de la gestion des risques et des désastres sont estimés à 15 109 800 dollars US, essentiellement pour les centres d'opération d'urgence départementaux (COUD) et communaux (COUC), les équipements de premiers secours etc <sup>13</sup>. La gestion de l'ouragan Matthew a notamment mis en exergue le sous équipement des centres, limitant la réponse efficace dans les situations des crises majeures. Le système de communication dans les COUD s'est relevé défaillant ainsi qu'au niveau des COUC. Les moyens de communication téléphonique sur certaines communes affectées par le cyclone, à l'instar de Dame Marie, ont été suspendu pendant plus d'une semaine, impactant considérablement la coordination de la réponse.

Le projet assistera la DPC dans son inventaire des équipements actuels des dix COUD de sorte à constituer une base de données et de codification du matériel afin de faire le suivi et la maintenance des propriétés matérielles de la DPC. Les cadres seront formés pour élaborer et mettre à jour cet inventaire. Afin d'accroître les capacités opérationnelles en matière de réponse, les dix COUD (centre d'opération d'urgence départemental) seront dotés d'équipements de communication (valises satellitaires) et d'autonomisation en énergie électrique (énergie solaire). Par ailleurs, les 10 COUC du département du Nord Ouest faisant l'objet d'une intervention spécifique (composante 2) seront dotés d'un système d'alerte (sirène) ainsi que d'une valise satellitaire et d'un système d'autonomisation en énergie solaire planifié dans le cadre du plan communal de contingence multirisques. Toutefois, la nature des équipements dépendra de l'inventaire et des priorités fixés par la DPC/MICT. La fourniture d'équipements fera partie intégrante du processus participatif réalisé dans les 10 communes afin d'assurer une bonne appropriation et connaissance de ces outils d'alerte et de communication au niveau local. Un système de suivi et de maintenance permettra, par ailleurs, d'optimiser les équipements. La dotation de ces équipements s'associera à un programme de formation des agents des centres d'opération et les cadres municipaux pour les 10 communes du département du Nord-

<sup>13</sup> 13 424 800 dollars US pour les pertes et 1 675 000 dollars US pour les dommages, PDNA, p.41.



Ouest, suivi d'un programme de « formation des formateurs » afin d'autonomiser la DPC dans la maintenance des équipements fournis. Dans le but de promouvoir l'accès équitable et le leadership dans le fonctionnement et la maintenance des équipements, des efforts seront entrepris pour engager et former les femmes.

Dans le cadre du renforcement des capacités de prévention aux désastres, l'Unité Technique de Sismologie (UTS) du Bureau des Mines et de l'Energie (BME) rattaché au Ministère des Travaux Publics sera réhabilitée. Créée en février 2011 par arrêté du Ministre des Travaux Publics Transports et Communication, l'Unité Technique de Sismologie (UTS) a pour mission principale de surveiller la sismicité locale et régionale, de centraliser et archiver les données sismologiques afin d'informer les instances décisionnelles et la population sur l'activité sismique du pays. L'UTS dispose d'un réseau de stations sismologiques et d'un centre national de données où les données provenant des différentes stations sont rapatriées, traitées et archivées. Le réseau est composé en tout de 25 stations sismiques locales. Cependant, seules 5 sont en marche et une seule émet des signaux traités par l'UTS (10 ne sont pas installées et 10 sont en panne). Le projet appuiera l'installation de deux stations du réseau et fournira un stock de matériaux de maintenance avec une stratégie d'autonomisation basée sur la formation des cadres du BME. En référence au cadre de résultats, au moins 15 cadres de la DPC (avec un ratio d'au moins 5 femmes) seront formés sur l'utilisation et la maintenance des équipements (activité 4.3).

## Produits

- 4.1 Appui à la DPC dans la réalisation d'un inventaire des équipements des COUD et COUC pour identifier les besoins prioritaires et l'élaboration d'un registre de maintenance et de suivi ;
- 4.2 Acquisition et installation en appui de la DPC des équipements prioritaires des 10 COUD du territoire national (valises satellitaires, sources d'énergie solaire) ;
- 4.3 Acquisition et installation en appui de la DPC des équipements prioritaires des 10 COUC du département du Nord Ouest (sirène et sources d'énergie solaire) ;
- 4.4 Formation et formation des formateurs des agents des COUN, COUD, COUC sur l'utilisation et la maintenance des équipements avec un effort particulier pour engager et former des femmes utilisatrices.
- 4.5 Installation de deux stations de l'unité technique de sismologie (UTS)

Résultats	Modalités de mise en oeuvre	Ressources humaines/ indicateurs
<b>4.1 Inventaire et système de suivi du matériel</b>	4.1.1 appui à la DPC dans la réalisation d'un inventaire des équipements	Expert national en gestion de base de données
	4.1.2 mise en place d'un système de codification et de suivi du matériel 4.1.3 formations aux cadres de la DPC sur le suivi des équipements et de leur maintenance	1 rapport de l'état du matériel à date 1 rapport sur le système de suivi et de codification 5 formations impliquant au moins 5 cadres de la DPC Output : inventaire des équipements réalisé avec son système de suivi
<b>4.2 Equipements en matériel des 10 COUD</b>	4.2.1 Appel d'offres	Prestataire privé (fourniture en équipement et formations en maintenance)
	4.2.2 Acquisition et installation des équipements	Expert national en gestion de base de données 1 rapport sur le processus d'appel d'offres Outputs : 10 valises satellitaires et 10 installations solaires dans les 10 COUD



<b>4.3 Equipements en matériel des 10 COUC du Nord Ouest</b>	4.3.1 Appel d'offres	Prestataire privé (fourniture en équipement et formations en maintenance) Expert national en gestion de base de données
	4.3.2 Acquisition et installation des équipements	1 rapport sur le processus d'appel d'offres Outputs : équipements prioritaires installés dans les 10 COUC du Nord Ouest
<b>4.4 Formations pour l'utilisation et la maintenance</b>	4.4.1 Formations par les prestataires en équipements aux points focaux de la DPC au niveau des COUN, COUD, COUC avec un effort particulier pour engager et former des femmes	Prestataire privé Expert national en gestion de base de données
	4.4.2 Elaboration des fiches techniques de maintenance	10 formations pour les cadres des 10 COUD / structures impliquées dans l'élaboration du plan de contingence multirisque (au moins 5 cadres formés) 10 formations pour les 10 COUC / structures impliquées dans l'élaboration du plan de contingence multirisque (au moins 5 cadres formés) 2 formations pour les cadres du COUN (au moins 5 cadres formés) Outputs : module de formation sur la maintenance des équipements des COU
<b>4.5 Construction de deux stations de l'UTS</b>	4.5.1 Inventaire / état des lieux de l'UTS	Prestataire privé
	4.5.2 Appel d'offre pour l'installation de deux stations de l'UTS 4.5.3 Formations sur la maintenance des stations aux cadres du BME	1 rapport d'inventaire sur l'état de l'UTS 1 rapport sur la remise en fonction des stations 1 module de formation sur la maintenance de l'UTS 5 formations pour au moins 5 cadres du BME Output : 2 nouvelles stations de l'UTS fonctionnelle

## RESSOURCES NECESSAIRES POUR ACCOMPLIR LES RESULTATS ATTENDUS

Le projet repose sur une équipe pluridisciplinaire composée d'experts nationaux assistés de manière ponctuelle par des experts internationaux, dans une optique de renforcement et de transfert de compétences.

### Equipe de projet (hors consultants externes)

Poste	Description	Attributions
<b>Chef de Projet</b>	Coordination du projet Expert national en réduction des risques naturels	Le chef de projet sera en charge de la coordination entre les partenaires, les opérateurs du projet et sera responsable de la mise en œuvre des quatre composantes du projet. Expert en GRD, il apportera une contribution technique aux activités. Il favorisera la synergie des actions avec d'autres opérateurs qui œuvrent dans les zones ciblées (Nord Ouest) et les thématiques (GRD) afin d'éviter les duplications et de renforcer l'efficacité du projet. Il sera responsable du suivi des indicateurs et de l'atteinte des résultats du projet selon les termes définis dans le document de projet. Il sera en charge de la gestion

		administrative et financière du projet et du respect des engagements contractuels avec l'Ambassade du Japon, y compris la préparation et la soumission, dans les délais, des rapports.
<b>Expert GRD</b>	Expert national en réduction des risques naturels Assistance à la DPC	L'expert en GRD assistera le chef de projet dans la mise en œuvre des composantes en prodiguant un appui aussi bien au niveau stratégique (mise en œuvre du PNGRD) que technique (plans de contingence, méthodologie). Il donnera un appui technique spécifique à la DPC dans la mise en œuvre du PNGRD. Par ailleurs, il accompagnera les consultants dans la mise en œuvre de leurs fonctions respectives. Il assurera, avec le consultant expert en concertation, la coordination et le suivi opérationnel des interventions sur le terrain, au niveau départemental et communal.
<b>Conseiller technique principal</b>	Expert en prévention et gestion des risques naturels Supervision technique pour les plans de contingence multi risques et de l'installation des stations sismiques	Le Conseiller technique sera en charge du suivi et du contrôle technique des activités de la composante 2 (plans de contingence multirisques basés sur la cartographie multi risque). Il aura comme fonction d'établir le cadre méthodologique du plan, l'encadrement technique des exercices sur les 10 communes du Nord-Ouest. Il sera responsable de la qualité des résultats et de la coordination technique entre les partenaires, en particulier avec les institutions étatiques, dans une perspective de transfert des capacités. Par ailleurs, le conseil donnera un support technique à la mise en œuvre des composantes 1 (SNGRD) et 3 (création du SIG).
<b>Expert en concertation</b>	Expert en processus participatif et de concertation (niveau communal, départemental et communautaire)	L'expert en concertation sera impliqué dans la mise en œuvre de la deuxième composante relative à l'élaboration des 10 PCCM et du PDCM (département du Nord Ouest). Il travaillera de concert avec l'expert technique principal et il encadrera les deux mobilisateurs communautaires. Il devra mettre en place, en amont de l'élaboration des plans de contingence, les structures de concertation au niveau communal et départemental en veillant à une représentativité optimale des secteurs y compris une représentation équitable des groupes de la société civile (y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées). L'expert doit avoir une expérience dans les droits de l'homme, l'égalité des sexes et de la promotion de la participation des groupes vulnérables et défavorisés. Il consolidera les résultats des ateliers de consultation.
<b>Mobilisateurs sociaux</b>	Experts en mobilisation sociale	Les deux mobilisateurs sociaux, supervisés par l'expert en concertation, seront en charge de créer ou de renforcer les structures de concertation dans les dix communes et dans le département du Nord-Ouest. Ils animeront les séances de consultation et assisteront dans la consolidation des résultats des ateliers de consultation. Au moins un des mobilisateurs sociaux devrait avoir une solide expérience en matière de droits de l'homme, d'égalité entre les sexes et promotion de la participation des groupes vulnérables et défavorisés.

<b>Expert en SIG</b>	Expert en Système d'Information Géographique et élaboration de base de données Appui à la DPC	L'expert sera en charge de la mise en place de la troisième composante du projet. Il donnera un appui à la DPC pour la mise en place du SIG permettant la coordination efficace de la réponse. Il formera les cadres de la DPC ainsi que les CTD à la collecte de données géo-référencées, leur mise en forme ainsi que le traitement sous SIG.
<b>Expert en gestion de stock (matériel de la DPC)</b>	Expert en système de gestion de matériels et de suivi Appui à la DPC	L'expert en gestion du stock du matériel sera impliqué dans la quatrième composante du projet relative à la provision des équipements des COUD et COUC. Il aura pour fonction la mise en place d'un système de traçabilité basé sur un inventaire des équipements. Il formera les cadres de la DPC dans la gestion de la base de données et de l'inventaire. Par ailleurs, il accompagnera les prestataires privés dans la fourniture d'équipements en veillant à ce que le matériel soit intégré dans la base de données. Il travaillera en étroite collaboration avec l'expert en SIG pour l'introduction du stock sous forme de base de données exploitables sous SIG.
<b>Assistant(e) Administratif et financier</b>	Expert en gestion administrative et financière de projet	L'assistant(e) administratif et financier assurera tous les aspects administratifs et financiers du projet. Il /elle assurera aussi la logistique et fera partie du noyau central du projet.
<b>2 chauffeurs</b>	Chauffeur au niveau central	Assurera le transport du personnel du projet dans ses déplacements à Port-au-Prince et sur le terrain et vérifiera les conditions d'utilisation du véhicule
	Chauffeurs au niveau départemental et communal	Assurera le transport du personnel de terrain dans ses déplacements dans le département du Nord Ouest et vérifiera les conditions d'utilisation du véhicule

Plusieurs consultants viendront compléter, de manière ponctuelle, l'équipe de projet :

#### Résultat 1 :

- Expert international en appui institutionnel en GRD pour l'élaboration de la feuille de route pour l'opérationnalisation du PNGRD et la formation des secteurs du SNGRD ;
- Expert national en administration publique / réforme budgétaire en appui à la DPC pour la restructuration de son organigramme ;

#### Résultat 2 :

- Expert national en plan de contingence multirisques

La mise en œuvre des activités implique plusieurs catégories de coûts envisagées pour le fonctionnement du bureau du projet, incluant :

- **Assurance qualité (évaluation, audit, autres activités d'assurance) :** pour appuyer la conformité et la qualité du travail du projet, surtout la supervision, les visites de terrain, la révision des rapports et autres documents du projet selon les normes et accords cadre du PNUD et du bailleur ; la planification et coordination d'audit ; la planification et coordination de l'évaluation et l'identification des leçons apprises ; l'assurance de conformité du projet avec les politiques et procédures du PNUD ; l'assurance de l'inclusion des activités et des résultats du projet dans les systèmes de suivi du PNUD et du Gouvernement ;
- **Coûts de transaction pour les services d'appui des opérations :** Pour assurer la prise en charge des coûts directs liées aux services d'achats, des ressources humaines, de l'informatique, et de la sécurité.

## PARTENARIATS

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en tant que porteur du projet, assurera un renforcement des capacités des institutions membres du SNGRD, de la Direction de la Protection Civile en particulier (assistance technique dans l'exercice de restructuration de la direction et équipements des centres d'opérations d'urgence). Le projet appuiera également le BME (Bureau des Mines et de l'Energie) dans la réhabilitation de son unité technique de sismologie (UTS). Par ailleurs, le projet assistera les communes et le département du Nord-Ouest à travers une meilleure intégration de la connaissance des risques naturels dans les mécanismes de réponse via les plans de contingence multirisques.

En tant que contractant vis-à-vis de l'Ambassade du Japon, le PNUD assurera la responsabilité globale de la mise en œuvre de l'action et de l'atteinte des résultats escomptés. À ce titre, le PNUD agira comme maître d'ouvrage de la mise en œuvre du projet en étroite collaboration avec les autres parties prenantes (institutions nationales du SNGRD et autres partenaires de mise en œuvre dans le département du Nord-Ouest). Pour la mise en œuvre effective de l'action, le PNUD assurera plus directement la maîtrise d'œuvre de composantes ayant trait au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs nationaux, au partage de connaissances, à la formation et à l'intermédiation politique et institutionnelle pour une meilleure exécution du projet.

Les différentes composantes de ce projet seront donc réalisées en étroite collaboration avec les institutions et autorités locales suivantes :

- Les secteurs du SNGRD : opérationnalisation du Plan National GRD, intégration de la GRD dans la feuille de route des ministères sectoriels membres du SNGRD ;
- La Direction de la Protection Civile (DPC) : assistance technique dans la restructuration de la Direction (volet administratif et financier), création d'un SIG pour coordonner la réponse, équipements des COUD et COUC, inventaire des équipements des COUD, méthodologie et plans de contingence multirisques;
- Le CNIGS (MPCE) : informations et données géo-spatiales, organisation et gestion de bases de données ;
- La Direction de l'Aménagement du territoire (DATDLR) du Ministère de la planification (MPCE) : opérationnalisation du guide méthodologique sur la gestion des risques naturels (y compris le plan de contingence multirisques)
- Bureau des Mines (BME) : construction de deux stations de l'unité technique de sismologie (UTS);
- Département du Nord-Ouest : plan départemental de contingence multirisque (PDCM) ;
- 10 communes du département du Nord-Ouest : plan communal de contingence multirisque (PCCM) ;
- 10 COUD : fourniture en équipements prioritaires des 10 centres d'opération d'urgence départementaux ;
- 10 COUC du Nord-Ouest : fourniture en équipements prioritaires des 10 centres d'opération d'urgence communaux ;
- Les autorités locales (collectivités locales, élus), les communautés rurales et les organisations communautaires de bases (OCB), les représentants de la société civile et du secteur privé impliqués dans le processus participatif d'élaboration des plans de contingence multirisques pour le département du Nord-Ouest ;

## **RISQUES ET HYPOTHESES**

Ce projet repose sur plusieurs hypothèses :

- Validation de la loi cadre du système national GRD (SNGRD) précisant, entre autres, le nouveau statut de la Direction Civile (Direction Générale) : adoption en novembre 2017;
- Validation du Plan National GRD (PNGRD) : adoption en décembre 2017;
- Collaboration productive entre les institutions nationales et l'équipe et partenaires du projet, coopération effective entre les institutions;
- Stabilité de la situation politique et sécuritaire en Haïti ;
- Absence de crise humanitaire en Haïti ;

Plusieurs paramètres peuvent impacter et retarder la mise en œuvre du projet. Les principaux risques sont relatifs à la situation politique en Haïti (changement de gouvernement / « turn-over » des points focaux dans les institutions partenaires des projets au niveau des ministères et des autorités départementales et communales). Outre les aléas relatifs à l'insécurité politique, une nouvelle crise humanitaire pourrait impacter la mise en œuvre du projet en détournant les priorités du gouvernement et des autorités locales ainsi que le bureau du PNUD en Haïti vers la réponse humanitaire et la transition vers le développement.

## **IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES**

### **La stratégie d'exécution du projet repose sur plusieurs niveaux d'intervention :**

- Au niveau central (SNGRD) avec l'opérationnalisation de la loi cadre et du Plan National GRD ;
- Au niveau de la DPC avec une assistance technique spécifique pour accompagner la restructuration de la Direction au niveau administratif et financier ;
- Au niveau des acteurs locaux du Département du Nord Ouest afin de faire des plans de contingence multi risques des outils de référence qui permettent d'informer, d'orienter les projets et de fournir les éléments nécessaires à la programmation des actions de prévention et de réponse ;
- Au niveau du MPCE dans la mise en œuvre de la « Méthodologie nationale de réduction des risques naturels en Haïti », notamment dans la mise en œuvre du cadre normatif pour les plans de contingence multirisques. En ce sens, le cadre méthodologique élaboré (composante 2) permettra de renforcer l'opérationnalisation du guide ;
- Au niveau du Bureau des Mines et de l'Energie (BME) qui sera doté d'un réseau technique de suivi sismologique lui permettant de renforcer sa connaissance de l'aléa sur l'ensemble du territoire ;

Par ailleurs et afin de garantir l'implication des acteurs cibles tout au long du projet, nombreuses activités prendront la forme d'une assistance technique, qui sera dispensée par l'équipe du projet aux communes du département du Nord-Ouest dans le cadre d'exercices pratiques sur l'utilisation du plan de contingence multi risques, sur la sensibilisation des différents acteurs du risque (États, décideurs, collectivités, élus, particuliers/populations). La démarche sera participative, impliquant les élus et cadres techniques, la société civile et le secteur privé.

### ***Connaissances***

Le projet contribuera à la production de connaissance en matière de risques naturels, permettant de renforcer les capacités de l'Etat central et des autorités locales dans les efforts de prévention et de mitigation. Le support méthodologie élaboré dans le cadre de la deuxième composante (support normatif pour les plans de contingence multirisques) permettra à la DPC de répliquer cet outil sur l'ensemble du territoire national en guidant les opérateurs avec des directives techniques opérationnelles. Par ailleurs, cet exercice conduit à l'échelle du département du Nord-Ouest permettra de renforcer l'opérationnalisation du guide méthodologique national de réduction des risques en Haïti placé sous le leadership du MPCE. Cette approche (bottom-up) permettra de partir de la réalité du terrain pour adapter le guide et le rendre encore plus opérationnel.

Par ailleurs, la construction de deux stations de l'Unité Technique de Sismologie (UTS) permettra de renforcer la connaissance sur l'aléa sismique sur l'ensemble du territoire et plus largement au niveau régional.

### ***Durabilité et élargissement***

L'objectif de ce projet est le renforcement des capacités de prévention et de réponse face aux désastres aussi bien au niveau central via le SNGRD qu'au niveau communal et départemental (Département du Nord-Ouest). A l'heure actuelle en Haïti, il existe aussi bien des activités de type humanitaire, de réhabilitation et de développement. L'objectif de réduction des risques vise à appuyer

ces trois types d'activités. En effet, les efforts, acquis dans ces dernières sont souvent réduits à néant lors de désastres. En investissant dans la réduction des risques naturels, on garantit le succès des activités humanitaires et de réhabilitation tout en se dirigeant de plus en plus vers des activités de développement basées sur le partenariat et le renforcement des institutions nationales membres du SNGRD.

Le projet mise sur une « stratégie de sortie » reposant sur l'autonomisation progressive des institutions dans leurs facultés de réponse et de prévention aux risques et aux désastres. L'adoption de la loi cadre sur le SNGRD et du PNGRD constitue un excellent momentum pour accompagner l'Etat central et les autorités locales dans l'opérationnalisation de ce cadre réglementaire et stratégique. En mettant l'emphase sur l'accompagnement de la DPC dans sa restructuration, le projet s'inscrit dans cette perspective de durabilité en misant sur le renforcement des capacités de cette institution phare. Il en est de même pour l'autonomisation du Bureau des Mines et de l'Energie (BME) dans le monitoring de l'aléa sismique ainsi que les COUD (territoire national) et COUC (Nord Ouest), plus autonome en terme de matériel.

Plus largement, la durabilité se manifeste par l'application d'une méthodologie nationale en matière de gestion des risques (guide méthodologique) et les formations des cadres techniques institutionnels et des collectivités locales pour un meilleur arrimage entre la prévention et la réponse. Le renforcement de l'opérationnalisation du guide (section plan de contingence) permettra à terme, aux institutions nationales de porter elles-mêmes les nouveaux projets de réduction de la vulnérabilité des communautés faces aux risques naturels.

#### **a) Durabilité dans le temps**

Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et départementales et l'ensemble des activités du projet sont développées avec leur étroite participation. Par ailleurs, les cadres techniques institutionnels, les mairies et les services déconcentrés seront les bénéficiaires direct de ce projet (se référer aux cibles du cadre de résultat).

Le Projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les principales institutions nationales [MICT/DPC ; MPCE/CNIGS ; BME/MTPTC] ainsi que le Ministère de la Planification (MPCE) qui sont en charge de « coordonner la mise en œuvre des décisions gouvernementales particulièrement en ce qui concerne l'exécution du schéma national d'aménagement du territoire à tous les échelons de planification », ainsi que de « gérer le fonds de développement local et d'aménagement du territoire conformément aux orientations nationales et locales ».

Ces institutions seront impliquées dans les différentes phases de mise en œuvre du projet, non seulement en tant qu'appui pour la prise de décisions et des orientations stratégiques du projet, mais en tant que partenaires techniques en charge du développement de certaines prestations clés, des produits techniques du projet et notamment du plan de contingence.

De plus, le projet proposé comprend des composantes de formation d'experts techniques nationaux afin de garantir la durabilité des initiatives mises en œuvre. Ces composantes incluront également les professionnels ayant bénéficié des formations spécifiques organisées par le PNUD dans le cadre d'autres projets notamment le Projet Réduction des Risques Urbains - PNUD/ECHO-2013-2016 » et du Projet « Résilience dans la grande Anse- PNUD/DFID-2014-2016 ». Le projet capitalisera également sur le projet de « cartographie multirisques et d'occupation du sol » conduit à partir de juillet 2017 dans le département du Nord-Ouest (financement de l'Union Européenne) et dont le produit principal sera la cartographie multirisque. Une synergie sera conduite entre les deux projets notamment au niveau des formations et du transfert des données (cartographie multirisques utilisée pour le diagnostic du plan de contingence).

#### **b) Durabilité au niveau politique**

Au travers de l'application de la méthodologie nationale en matière de gestion des risques et désastres (guide méthodologique placé sous le leadership du MPCE) ainsi que les formations des cadres techniques institutionnels et des collectivités locales assurent la durabilité au niveau politique de



l'approche du projet. Par ailleurs, la première composante relative au SNGRD a pour objectif d'accompagner les institutions dans l'opérationnalisation du plan national en matière de gestion des risques et désastres, plus précisément l'intégration de la thématique dans la feuille de route des ministères sectoriels. Cet aspect concourt également à la durabilité politique du projet qui vise à terme que les institutions nationales portent, elles-mêmes les nouveaux projets de réduction de la vulnérabilité des communautés faces aux risques naturels et se mobilisent en vue d'améliorer et de renforcer:

- La législation dans ce domaine ;
- La cohérence avec des cadres, codes de conduite et les méthodes existants ;

### **c) Durabilité à travers la « replicabilité »**

Le support méthodologie élaboré dans le cadre de la deuxième composante (support normatif pour les plans de contingence multirisques) permettra à la DPC de répliquer cet outil sur l'ensemble du territoire national en guidant les opérateurs avec des directives techniques opérationnelles. Par ailleurs, cet exercice conduit à l'échelle du département du Nord-Ouest permettra de renforcer l'opérationnalisation du guide méthodologique national de réduction des risques en Haïti placé sous le leadership du MPCE. Cette approche (bottom-up) permettra de partir de la réalité du terrain pour adapter le guide et le rendre encore plus opérationnel.

---

## **IV. GESTION DU PROJET**

### **RAPPORT COUT-EFFICIENCE ET EFFICACITE ET RENTABILITE**

La mise en œuvre se fera à l'aide d'un plan d'opération élaboré à partir du cadre logique et du cadre des résultats (cinquième section du document de projet). Le plan d'opération qui retrace chronologiquement les activités à réaliser au cours des 36 mois prévus pour la durée de l'action. Des plans annuels plus précis seront ensuite élaborés avec calendrier des actions, les ressources et les budgets.

Des procédures de suivi/ évaluation interne sur une base de suivi régulier des résultats attendus et des indicateurs permettent de mesurer ces résultats. Ce suivi est effectué trimestriellement, semestriellement et annuellement sur la base d'un schéma de suivi qui sera validé, dès le démarrage de l'action, en conformité avec les règles de bonne gouvernance et de visibilité édictées suivant les règles et procédures du PNUD and les dispositions du PAGODA - Convention de Délégation. Des rapports d'auto évaluation et de monitoring régulier seront produits.

La prise en compte des facteurs externes et l'anticipation de l'évaluation de l'action seront intégrées au dispositif mis en place et décrit ci-dessus. Il permettra au projet d'exercer sa mission de supervision et contrôle des activités des cadres techniques institutionnels et des prestataires de services (firmes/consultants) des résultats et produits escomptés.

L'existence d'un système de suivi/ évaluation déterminera la capacité du projet à assurer une communication efficace auprès des autorités locales, de la société civile et des partenaires technique et financier.

### **GESTION DU PROJET**

Le bureau du projet, localisé aussi bien à Port-au-Prince et à Port de Paix (chef lieu départemental du Nord-Ouest), sera composé du personnel ayant différentes responsabilités directement attribuables à l'Action, y compris : l'assistance technique, l'administration et la gestion. Il sera compris du personnel dédié à plein temps au projet et à du personnel spécialisé à temps partiel. Ce dernier sera chargé à travers des coûts directs du projet pour le temps passé directement attribuable à la mise en œuvre de l'Action. Le bureau de projet accueillera l'équipe de projet (se référer à la troisième section du document de projet : ressources nécessaires pour accomplir les résultats attendus) ainsi que les consultants intervenant, de manière ponctuelle, dans la mise en œuvre des activités.

## V. CADRE DE RESULTATS

<b>Effet visé, comme indiqué dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national /PNUD :</b> Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique.									
<b>Indicateurs d'effets, comme spécifiés dans le Cadre de ressources et de résultats du programme national [ou mondial/régional], comprenant les baselines et cibles :</b> Position d'Haïti dans l'indice pour la gestion des risques (INFORM) ; Ligne de base : 6,1 (2015) ; Cible : 5 (2021)									
<b>Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :</b> Output 5.1									
<b>Titre du projet et numéro du projet dans ATLAS :</b> Appui à la Préparation et à la Gestion des Désastres (Haïti),									
PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	BASELINE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)				MÉTHODES ET RISQUES LIÉS À LA COLLECTE DES DONNÉES
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	FINALE	
<b>Composante 1 : Le SNGRD est renforcé dans l'opérationnalisation de son cadre légal et stratégique avec une prévention et une réponse inclusive et équitable face aux catastrophes</b>	<i>1.1.# de personnes (h/f) ayant participées aux ateliers d'appui à l'élaboration de la feuille de route pour l'opérationnalisation du PNGRD (intégrant une perspective de genre, d'âge et de handicap ainsi que la promotion du leadership des femmes, des jeunes et des personnes handicapées)</i>	Draft III du Plan National	Absence de cadre légal et opérationnel		50 (35 hommes/15 femmes)	0	0	50 (35 hommes/15 femmes)	Fiches de présence aux ateliers Evaluation finale
	<i>1.2 % de secteurs du SNGRD interviewés qui déclarent avoir reçu un renforcement de capacité adéquat pour intégrer la GRD / changement climatique dans leurs feuilles de route (y compris une emphase sur le genre, l'âge, le handicap)</i>				0	30	0	30	Evaluation finale
	<i>1.3 # supports de communication sont produits PNGRD/SNGRD (y compris des outils spécifiques axés sur les problèmes de risques de catastrophe auxquels sont confrontés les groupes vulnérables et défavorisés)</i>				1	0	0	1	Evaluation finale Produits de communication disponibles
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• production d'1 vidéo sur le SNGRD,</li> <li>• un livret de synthèse sur le PNGRD produit)</li> <li>• 1 produit de communication sur la participation, le leadership et la protection des groupes vulnérables et</li> </ul>	1	1	0	2	

	<i>marginalisés (avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées)</i>								
	1.4. # participants aux évènements de communication sur le PNGRD/SNGRD réalisé (dont au moins un évènement dédié à la participation, le leadership et la protection des groupes vulnérables et marginalisés (avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées))				200	250	250	700	Evaluation finale
<b>Composante 2 : La DPC est renforcée dans la planification et la prévention des désastres via la standardisation d'outils et mécanismes opérationnels intégrant le genre et la diversité</b>	2.1. # de Plans communaux de Contingence multirisque (PCCM) élaborés et diffusés pour les 10 communes du Nord-Ouest (avec une approche de genre et de diversité)		Plans de contingence multirisque communal inexistant (avec une emphase sur le genre et la diversité)		0	5	5	10	10 PCCM disponibles Evaluation finale
	2.2. # de Plan départemental de Contingence multirisque pour le département du Nord-Ouest (avec une approche de genre et de diversité)		Plans de contingence multirisque départemental inexistant (avec une emphase sur le genre et la diversité)		0	0	1	1	1 PDCM disponible Evaluation finale
	2.3. # cadre méthodologique sur le plan de contingence multi risque consolidé et diffusé (avec une emphase sur le genre et la diversité)				0	0	1	1	1 cadre méthodologique produit d Evaluation finale
<b>Composante 3 : La DPC est renforcée dans la planification, la coordination et la gestion de crise avec une prise en compte effective des besoins et</b>	3.1. Mis en place de base de données SIG (ciblé sur le genre et la diversité)		Pas de base de données SIG à la DPC pour faire la prévention et la gestion de la réponse		0	1	0	1	SIG opérationnel Evaluation finale
	3.2. # de cadres techniques des COUD et CNIGS formés sur le géo référencement des données sur les		Faible connaissance sur le géo-		0	15	0	15	Liste de présence aux formations

priorités des groupes vulnérables	10 départements		référencement des données des cadres de la DPC						Evaluation finale
<b>Composante 4 : Les capacités opérationnelles des centres d'opération d'urgence et de l'UTS sont renforcées</b>	4.1. # de base données de l'inventaire des matériels de la DPC et système de suivi du matériel		Pas de base de données SIG à la DPC faire la prévention et la gestion de la réponse		1	0	0	1	Inventaire et système de suivi opérationnel Evaluation finale
	4.2. # équipements prioritaires identifiés par la DPC à donner aux 10 COUD et 10 COUC		Manque d'équipements pour la gestion de la réponse		0	0	20	20	Equipements prioritaires des COUD et COUC installés Evaluation finale
	4.3 # de cadres formés pour l'utilisation et la maintenance (avec un effort particulier pour engager et former des femmes)		Connaissance moyenne des cadres techniques de la DPC sur l'utilisation et la gestion des stocks		0	15 (11hommes/4femmes)	0	15 (11hommes/4femmes)	Liste de présence aux formations Evaluation finale
	4.4 Installation de deux (2) stations de l'unité technique de sismologie (UTS)		Manque de données sismique dues au non fonctionnement des stations		0	2	0	0	2 stations de l'UTS opérationnelles Evaluation finale
	4.4 bis # de cadres du BME formés sur la maintenance et l'entretien de l'Unité Technique de Sismologie		Faible connaissance des cadres techniques du BME sur la maintenance et l'entretien de l'Unité Technique de Sismologie		0	3	0	3	Liste de présence aux formations Evaluation finale

## VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi du projet sera réalisé par le biais des plans de suivi et d'évaluation suivants :  
[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, si nécessaire]

### Plan de suivi

Activité de suivi	But	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si mixtes)	Coûts (le cas échéant)
<b>Suivre les progrès vers les résultats</b>	Les données des progrès réalisés confrontées aux indicateurs de résultats dans le RRF seront collectées et analysées afin d'évaluer les progrès du projet vers l'atteinte des produits convenus.	Tous les trimestres, ou à la fréquence nécessaire pour chaque indicateur.	Des progrès plus lents que prévu seront traités par la direction du projet.		
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques qui pourraient menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et réaliser le suivi des actions de gestion des risques en utilisant un registre des risques. Il s'agit notamment du Suivi des mesures et des plans qui ont pu être requis suivant les normes environnementales et sociales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Tous les trimestres	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des actions sont engagées pour gérer les risques. Le registre des risques est activement entretenu pour assurer le suivi des risques identifiés et des actions engagées.		
<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront régulièrement pris en compte, de même qu'ils proviendront activement d'autres projets et partenaires, et seront réintégrés dans le projet.	Au moins annuellement	Des enseignements pertinents sont pris en compte par l'équipe du projet et utilisés pour contribuer aux décisions en matière de gestion.		
<b>Assurance qualité annuelle du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet et pour contribuer à la prise de décisions en matière de gestion visant à l'amélioration du projet.	Annuellement	Les zones de forces et de faiblesses seront révisées par la direction du projet et utilisées pour contribuer aux décisions visant à l'amélioration de la performance du projet.		
<b>Réviser et corriger le</b>	Examen interne des données et des preuves issues	Au moins	Les données en matière de		

<b>parcours</b>	de toutes les actions de suivi afin de contribuer à la prise de décisions.	annuellement	performance, les risques, les enseignements et la qualité seront examinés par le comité chargé du projet et seront utilisés pour corriger le parcours.		
<b>Rapport du projet</b>	Un rapport de progrès sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés, comprenant des données relatives au progrès qui montrent les résultats accomplis confrontés aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé de l'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques mis à jour accompagné de mesures d'atténuation, et l'ensemble des rapports d'évaluation ou de revue préparés au cours de la période.	Annuellement, et à la fin du projet (rapport final)			
<b>Révision du projet (comité de pilotage du projet)</b>	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. le comité de pilotage du projet) organisera des revues régulières du projet pour évaluer la performance du projet et réviser le Plan de travail pluriannuel afin de garantir des prévisions budgétaires réalistes pour la durée de vie du projet. Au cours de la dernière année du projet, le comité de pilotage du projet effectuera une revue de fin de projet pour prendre en compte les leçons apprises et examiner les opportunités d'élargissement des résultats du projet et des leçons apprises ainsi que les opportunités de sensibilisation des publics concernés à ces derniers.	Spécifier la fréquence (c.-à-d. au moins annuellement)	Toutes préoccupations en termes de qualité et tout progrès plus lent que prévu doivent être examinés par le comité de pilotage du projet, et il doit être convenu d'actions en matière de gestion en vue de traiter les problématiques identifiées.		

## Plan d'évaluation



<b>Titre de l'évaluation</b>	<b>Partenaires (si conjoint)</b>	<b>Produit associée du plan stratégique</b>	<b>Effet du PNUAD/DPP</b>	<b>Date prévue de finalisation</b>	<b>Parties prenantes clés de l'évaluation</b>	<b>Coûts et source de financement</b>
Évaluation finale	Prestataire privé / consultant indépendant					
Audit DIM	Procédure interne					

## VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

**Outcome 3 : Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile, améliorent la gestion de l'espace rural et urbain, de l'agriculture et de l'environnement, et les mécanismes de prévention et de réduction des risques pour améliorer la résilience de la population aux catastrophes naturelles et au changement climatique**

Produits Indicatifs :

CPD

**Output 3.1: Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles et la prévention et la gestion des risques.**

Composantes	Résultats	Activité	Détails	Codes budget	Période			
					Mois 1-12	Mois 13-24	Mois 25-36	Montant
<b>Composante 1 : Le SNGRD est renforcé dans l'opérationnalisation de son cadre légal et stratégique avec une prévention et une réponse inclusive et équitable face aux catastrophes</b>	<b>1.1.</b> Elaboration de la feuille de route pour l'opérationnalisation du PNGRD	<b>1.1.1</b> Ateliers techniques avec les acteurs du SNGRD et de leurs opérateurs sur les modalités de mise en œuvre du Plan : modalité institutionnelle, procédure etc.	3 ateliers de deux jours pour 50 pers, regroupant au moins 3 cadres d'au moins 6 ministères sectoriels	75700	21 000,00			21 000,00
	<b>1.2.</b> Formation des secteurs du SNGRD pour l'intégration de la GRD / changement climatique dans leurs feuilles de route	<b>1.2.1</b> Ateliers thématiques avec les acteurs du SNGRD / Consultant international	3 ateliers de deux jours pour 30 pers, regroupant au moins 3 cadres d'au moins 6 ministères sectoriels	75700	21 000,00	120 000,00		141 000,00
	<b>1.3</b> Productions de supports de communication sur le PNGRD/SNGRD	<b>1.3.1</b> Appui au SNGRD pour la définition d'une stratégie de communication sur le cadre légal, le Plan National etc.  Production de supports de communication (vidéo, brochures etc.)	Sous contrat firme nationale de communication (production d'1 vidéo produite sur le SNGRD, un livret de synthèse sur le PNGRD produit)	75700	15 000,00			15 000,00
	<b>1.4.</b> Evènements de communication sur le PNGRD/SNGRD	<b>1.4.1</b> Mise en œuvre de la stratégie de communication: conférences, portes ouvertes etc.	3 conférences / portes ouvertes organisées dont une dans une université 4 évènements pour les journées commémoratives (12 janvier pour le risque sismique et 13 octobre pour la GRD) organisées	75700	10 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00
	<b>1.5</b> La Direction de la DPC est renforcée dans la révision de son	<b>1.5.1</b> Assistance technique ponctuelle à la DPC	2 consultations (experts nationaux) sur 6 mois (thématique à préciser	72100	30 000,00	30 000,00		60 000,00

	organigramme institutionnel et son autonomisation budgétaire ;		par la DPC)						
			<b>Ss total produit 1</b>		<b>97 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>267 000,00</b>	
<b>Composante 2 : La DPC est renforcée dans la planification et la prévention des désastres via la standardisation d'outils et mécanismes opérationnels intégrant le genre et la diversité</b>	<b>2.1. Plans communaux de Contingence multirisque (PCCM) pour les 10 communes du Nord-Ouest élaborés et diffusés</b>	<b>2.1.1</b> Elaboration du canevas méthodologique du PCCM y compris la méthode participative et la stratégie et Constitution de la structure de représentation impliquée dans l'élaboration du plan	5 ateliers thématiques de 30 pers organisés par communes regroupant au moins 15 représentants (60 ateliers dont une restitution grand public) 1 restitution 200 personnes dans la commune	75700 71620 71615	30 000,00			30 000,00	
		<b>2.1.2</b> Constitution de la structure de représentation impliquée dans l'élaboration du plan	1 restitution de 50 pers par section communale dans toutes les sections communales	75700		15 000,00		15 000,00	
		<b>2.1.3</b> Réalisation des ateliers technique d'élaboration du plan		75700 71620 71615	39 450,00	96 000,00	81 000,00	216 450,00	
		<b>2.1.4</b> Consolidation du plan		75700	15 000,00	20 000,00	10 000,00	45 000,00	
		<b>2.1.5</b> Diffusion		72400	49 708,46			49 708,46	
	<b>2.2. Plan départemental de Contingence multi risque pour le département du Nord-Ouest</b>	<b>2.2.1</b> Elaboration du canevas méthodologique du PDCM y compris la méthode participative et la stratégie de communication/sensibilisation	5 ateliers de deux jours pour 30 pers, regroupant au moins 3 cadres d'au moins 6 ministères sectoriels	75700			30 000,00	30 000,00	
		<b>2.2.2</b> Constitution de la structure de représentation impliquée dans l'élaboration du plan	1 structure de consultation mise en place pour le département (avec au moins 20 représentants de la communauté, de la société civile, des sections communales, des cadres communaux)	75700		15 000,00		15 000,00	
		<b>2.2.3</b> Réalisation des ateliers technique d'élaboration du plan	5 ateliers thématiques organisés pour le département (dont une restitution grand public)	75700 71620 71615	10 000,00	22 000,00	21 173,00	53 173,00	

		2.2.4 Consolidation du plan	2 ateliers de consolidation des leçons apprises au niveau communal et départemental	75700 71620 71615	2 000,00	8 000,00	12 000,00	22 000,00
		2.2.5 Diffusion		72400	5 000,00	7 000,00	8 000,00	20 000,00
	2.3 Cadre méthodologique sur le plan de contingence multi risque consolidé et diffusé	2.3.1 Consolidation des leçons apprises des activités 2.1 et 2.2	1 structure de consultation mise en place pour le département (avec au moins 20 représentants de la communauté, de la société civile, des sections communales, des cadres communaux)	75700	15 000,00			15 000,00
		2.3.2 Consolidation du cadre méthodologique	1 structure de consultation mise en place pour le département (avec au moins 20 représentants de la communauté, de la société civile, des sections communales, des cadres communaux)	75700 71620 71615			25 000,00	25 000,00
		2.3.3 Diffusion		72400	3 000,00	5 000,00	7 000,00	15 000,00
		A2.3.4 Actions de visibilité		72400	6 708,57	30 209,55	29 567,64	66 485,76
			<b>Ss total produit 2</b>		<b>175 867,03</b>	<b>218 209,55</b>	<b>223 740,64</b>	<b>617 817,22</b>
<b>Composante 3 : La DPC est renforcée dans la planification, la coordination et la gestion de crise avec une prise en compte effective des besoins et priorités des groupes vulnérables</b>	3.1. Mis en place d'un SIG pour la réponse	3.1.1 Procédures opérationnels de collecte et de traitement des données et d'information révisés	1 manuel de procédure produit (rapport)	72100	25 000,00			25 000,00
		3.1.2 Mise en place du SIG	1 base de donnée de géo référenciée est créée	72100	40 416,93			40 416,93
		3.1.3 Formations des cadres techniques des COUD et CNIGS sur le géo référencement des données sur les 10 départements	1 module de formations produit (rapport) 10 formations regroupant au moins 5 cadres de la DPC et du CNIGS	75700	40 000,00			40 000,00

				<b>Ss total produit 3</b>		<b>105 416,93</b>	-	-	<b>105 416,93</b>
<b>Composante 4 : Les capacités opérationnelles des centres d'opération d'urgence et de l'UTS sont renforcées</b>	<b>4.1. Inventaire et système de suivi du matériel</b>	<b>4.1.1</b> appui à la DPC dans la réalisation d'un inventaire des équipements	1 rapport du l'état du matériel à date	72100	50 000,00			50 000,00	
		<b>4.1.2</b> mise en place d'un système de codification et de suivi du matériel	1 rapport sur le système de suivi et de codification	72100	20 000,00			20 000,00	
	<b>4.2. Equipements en matériel des 10 COUD et de 10 COUC</b>	<b>4.2.1</b> Acquisition et installation des équipements pour les dix (10) COUD	1 appel d'offre pour l'acquisition et installation des équipements	72100			200 000,00	200 000,00	
		<b>4.2.2</b> Acquisition et installation des équipements pour les dix (10) COUC	1 appel d'offre pour l'acquisition et installation des équipements	72100			200 000,00	200 000,00	
	<b>4.3. Formations pour l'utilisation et la maintenance</b>	<b>4.3.1</b> Formations par les prestataires en équipements aux points focaux de la DPC au niveau des COUN, COUD, COUC y compris les fiches techniques de maintenance	5 formations impliquant au moins 5 cadres de la DPC	75700		70 000,00		70 000,00	
	<b>4.4 Installation de deux stations sismiques (UTS)</b>	<b>4.4.1</b> Formation des cadres du BME sur la maintenance et l'entretien de l'Unité Technique de Sismologie	3 cadres du BME sont formes pour assurer la maintenance et l'entretien de l'UTS	75700	10 000,00	10 000,00		20 000,00	
		<b>4.4.2</b> Acquisition de matériels et équipement pour 2 stations sismiques	1appel d'offre l'installation de 2 stations sismiques	72100	104 700,01			104 700,01	
				<b>Ss total produit 4</b>		<b>184 700,01</b>	<b>80 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>664 700,01</b>
	<b>Gestion du Projet / Bureau du Projet et Audit</b>	<b>1. Ressources humaines</b>							
		1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés national)							
		1.1.1 Technique							
		<b>Chef de projet (national)</b>		71400	63 435,00	63 435,00	63 435,00	190 305,00	
		<b>Expert en GRD (national)</b> SADRACK, appui au projet et à la DPC		71400	47 650,00	47 650,00	47 650,00	142 950,00	

	Expert en concertation et Plans de contingence multirisques (national) RENAUD VOLTAIRE	71400	47 650,00	47 650,00	47 650,00	142 950,00
	2 mobilisateurs communautaires (plan de contingences multirisques) (national)	71400	42 404,00	42 404,00	42 404,00	127 212,00
	Expert en SIG (national)	71400	47 650,00	47 650,00		95 300,00
	Gestionnaire de base de données (équipement DPC)	71400	37 167,00	37 167,00		74 334,00
	1.1.2 Personnel administratif/d'appui					
	Assistant administratif et financier	71400	26 938,00	26 938,00	26 938,00	80 814,00
	2 chauffeurs	71400	18 902,00	18 902,00	18 902,00	56 706,00
	1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés international)					
	Conseiller technique principal (plans de contingence multirisque et stations sismiques)	61300	78 084,17	78 084,17	78 084,17	234 252,51
	<b>Sous total Ressources humaines</b>		409 880,17	409 880,17	325 063,17	1 144 823,51
	<b>2. Evaluation, audit DIM</b>					
	Cout évaluation et d'audit DIM	71200			30 000,00	30 000,00
	<b>4. Bureau local</b>					
	4.1 Achat véhicules	72200	54 063,73			54 063,73
	4.2 Location de bureaux, maintenance, fourniture et frais associés (Nord-Ouest et PAP)		94 970,50	45 167,10	34 552,75	174 690,35
	4.3 Autres services (tél./fax, électricité/internet, eau, maint. Sécurité)	72200	13 407,60	13 407,60	10 055,70	36 870,90
	4.4 Inverter et 12 batteries + installation	72200	6 469,20			6 469,20
	<b>Sous total Bureau local</b>	75100	168 911,03	58 574,70	44 608,45	272 094,18

	<b>Sous total gestion de projet/ fonctionnement</b>		<b>593 791,20</b>	<b>468 454,87</b>	<b>399 671,62</b>	<b>1 446 917,69</b>
--	---	--	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

1- Sous-total des coûts directs éligibles de l'action			1 141 775,17	926 664,42	1 033 412,26	3 101 851,85
---	--	--	--------------	------------	--------------	--------------

2- Coûts indirects / GMS (8%)			91 542,01	74 133,15	82 672,98	248 148,15
-------------------------------	--	--	-----------	-----------	-----------	------------

3- Total des coûts éligibles de l'action <b>(1+2)</b>			<b>1 233 117,18</b>	<b>1 000 797,57</b>	<b>1 116 085,24</b>	<b>3 350 000,00</b>
---	--	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<sup>2</sup> les coûts indirects / GMS sont calculés uniquement avec la contribution du partenaire (Japon) car le PNUD ne peut prélever des coûts indirects sur sa propre contribution. Ainsi les 8% de GMS de la contribution de Japon constitue 248,148.15 dollars (3,350,000 USD / 1.08 = USD 3,101,851.85; USD 3,101,851.85 x 8% = USD 248,148.15)



## VIII. GOUVERNANCE ET DISPOSITIONS EN MATIERE DE GESTION

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe (Direct Implementation Modality – DIM).

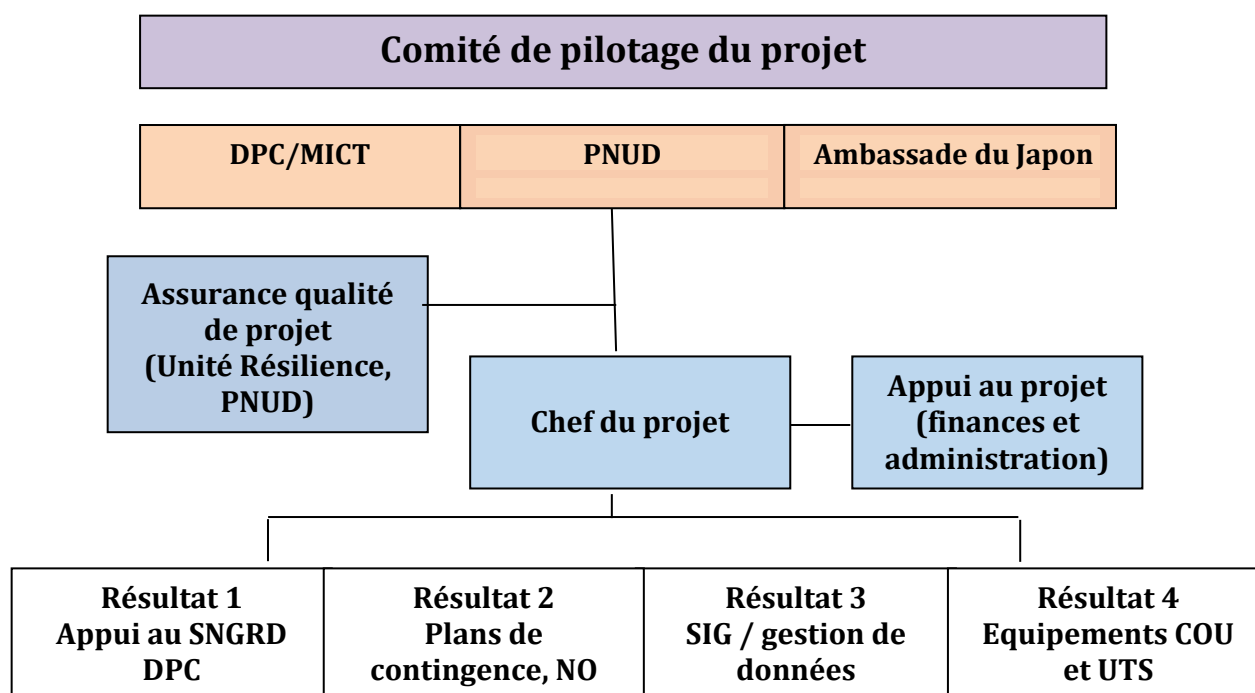
### 1. Comité de pilotage

Un comité de pilotage qui impliquera les partenaires principaux du projet sera établi pour assurer l'appropriation nationale et le bon déroulement du projet. Ce comité sera à la fois une structure d'orientation et un espace de consultation pour le projet. Il sera composé d'un représentant de chacune des institutions partenaires notamment : DPC/MICT, PNUD, l'Ambassade du Japon. Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an et aura deux fonctions principales (1) orientation du projet et (2) suivi du projet<sup>14</sup>.

Le comité de pilotage sera présidé par la DPC/MICT qui assurera le secrétariat. Le comité de pilotage veillera à ce que les décisions clés soient prises conformément aux règles et procédures établies. Le suivi du projet sera conforme aux procédures établies par le PNUD pour superviser les projets. Le développement de différents rapports qualitatifs et financiers informant sur l'avancement des activités du projet devra être conforme aux procédures établies par ces institutions.

Le comité de pilotage sera assisté d'un comité de suivi technique ouvert aux institutions et partenaires.

### Structure de l'organisation du projet



<sup>14</sup> Parmi ses attributions, le Comité de Pilotage devra entre autres choses :

- Veiller à l'intégration du projet dans les stratégies nationales ;
- Etre consulté pour toute modification du cadre logique du projet ;
- Etre consulté pour toute modification significative des répartitions budgétaires ;
- Etre tenu informé en continu de l'avancement du projet et des livrables atteints ;
- Conseiller le PNUD et le directeur de projet sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter au contenu et/ou à l'exécution du projet ;
- Se réunir au moins une fois par an ; et
- Approuver les rapports annuels du projet.

## **2. Chef de projet**

Le chef de projet sera en charge de la coordination entre les partenaires, les opérateurs du projet et sera responsable de la mise en œuvre des quatre composantes du projet. Expert en GRD, il apportera une contribution technique aux activités. Il favorisera la synergie des actions avec d'autres opérateurs qui œuvrent dans les zones ciblées (Nord Ouest) et les thématiques (GRD) afin d'éviter les duplications et de renforcer l'efficacité du projet. Il sera responsable du suivi des indicateurs et de l'atteinte des résultats du projet selon les termes définis dans le document de projet. Il sera en charge de la gestion administrative et financière du projet et du respect des engagements contractuels avec l'Ambassade du Japon, y compris la préparation et la soumission, dans les délais, des rapports.

## **3. Assurance du projet**

La fonction d'Assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de projet, mais peut être déléguée.

La fonction d'Assurance du projet soutient le Comité de projet en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées. Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera exercée par le Chef d'Unité de gestion des risques et désastres du PNUD.

## **4. Support du projet**

Le support au projet sera exercé par un assistant administratif et 2 chauffeurs :

- L'assistant(e) administratif et financier assurera tous les aspects administratifs et financiers du projet. Il /elle assurera aussi de la logistique et fera partie du noyau central du projet ;
- Le premier chauffeur assurera le transport du personnel du projet dans ses déplacements à Port-au-Prince et sur le terrain et vérifiera les conditions d'utilisation du véhicule ;
- Le second chauffeur assurera le transport du personnel de terrain dans ses déplacements dans le département du Nord Ouest et vérifiera les conditions d'utilisation du véhicule ;

## **5. Cadre technique national et autres**

Le chef de projet sera accompagné des ressources techniques suivantes :

- L'expert en GRD assistera le chef de projet dans la mise en œuvre des composantes en prodiguant un appui aussi bien au niveau stratégique (mise en œuvre du PNGRD) que technique (plans de contingence, méthodologie). Il donnera un appui technique spécifique à la DPC dans la mise en œuvre du PNGRD. Par ailleurs, il accompagnera les consultants dans la mise en œuvre de leurs fonctions respectives. Il assurera, avec le consultant expert en concertation, la coordination et le suivi opérationnel des interventions sur le terrain, au niveau départemental et communal ;
- Le Conseiller technique sera en charge du suivi et du contrôle technique des activités de la composante 2 (plans de contingence multirisques basés sur la cartographie multi risque). Il aura comme fonction d'établir le cadre méthodologique du plan, l'encadrement technique des exercices sur les 10 communes du Nord-Ouest. Il sera responsable de la qualité des résultats et de la coordination technique entre les partenaires, en particulier avec les institutions étatiques, dans une perspective de transfert des capacités. Par ailleurs, il donnera un conseil technique à la mise en œuvre des composantes 1 (SNGRD) et 3 (création du SIG) ;

- L'expert en concertation sera impliqué dans la mise en œuvre de la deuxième composante relative à l'élaboration des 10 PCCM et du PDCM (département du Nord Ouest). Il travaillera de concert avec l'expert technique principal et il encadrera les deux mobilisateurs communautaires. Il devra mettre en place, en amont de l'élaboration des plans de contingence, les structures de concertation au niveau communal et départemental en veillant à une représentativité optimale des secteurs. Il consolidera les résultats des ateliers de consultation ;
- Les deux mobilisateurs sociaux, supervisés par l'expert en concertation seront en charge de créer les structures de concertation dans les dix communes et dans le département du Nord-Ouest. Ils animeront les séances de consultation et assisteront dans la consolidation des résultats des ateliers de consultation ;
- L'expert sera en charge de la mise en place de la troisième composante du projet. Il donnera un appui à la DPC pour la mise en place du SIG permettant la coordination efficace de la réponse. Il formera les cadres de la DPC ainsi que les CTD à la collecte de données géo-référencées ainsi qu'à leur traitement dans le SIG et à leur mise à jour.
- L'expert en gestion de données sera impliqué dans la quatrième composante du projet relative à la provision des équipements des COUD et COUC. Il aura pour fonction la mise en place d'un système de gestion de données basé sur un inventaire des équipements. Il formera les cadres de la DPC dans la gestion de la base de données et de l'inventaire. Par ailleurs, il accompagnera les prestataires privés dans la fourniture d'équipements en veillant à ce que le matériel soit intégré dans la base de données.

#### **6. Comité de suivi technique du Projet au niveau central : SPNGRD & Coordination Scientifique et technique**

Le comité intersectoriel du SPNGRD, assurera le suivi et le déroulement des actions à mener dans le cadre de ce projet et la promotion et valorisation des produits et outils résultants de ce projet.

Par ailleurs, un comité de « Coordination Scientifique et technique » a été également créé. Sa création, constitue une des étapes primordiales pour la mise en place d'un plan de réduction des risques coordonné, global et durable. Cette plateforme prévue dans la feuille de route sismique, seul document à caractère officiel à ce jour, propose un ensemble d'activités multisectorielles concrètes visant la réduction des risques et la sécurisation de la population et du patrimoine économique ainsi que la mise en place d'une instance de coordination de ces activités afin qu'elles puissent être intégrées de manière optimale dans la stratégie de reconstruction et d'aménagement du pays. Les membres de ce comité, sont issus des ministères et organismes nationaux impliqués dans la réduction des risques, universitaires, praticiens, sismologues, ingénieurs, architectes et spécialistes de la gestion des risques et désastres ainsi que la communauté des bailleurs et le système des Nations Unies. La mobilisation de toutes ces institutions autour d'un noyau technique et scientifique, sur une même plateforme d'intérêt commun, est un atout majeur pour promouvoir la réduction des risques dans l'aménagement urbain et par conséquent pour notre projet.

Aussi, un **Comité de suivi technique du Projet au niveau central**, rassemblant ces deux plateformes d'acteurs, sera chargé du suivi et de la validation techniques des différentes actions entreprises dans le cadre de ce projet.

#### **7. Comités de suivi technique du Projet au niveau local**

Un comité local de suivi technique du Projet sera créé au niveau du département du Nord Ouest. Ce comité sera constitué par les différents acteurs locaux du domaine de la gestion des risques ainsi que des représentants des maires, des communautés communales et des habitants. Ce comité constituera une plateforme d'échange et de concertation afin d'orienter la mise en place des activités et d'assurer son appropriation par les différents acteurs locaux et par la population.

---

### **IX. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES**

#### **CADRE JURIDIQUE**

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement d'Haïti et le PNUD, signé en 1973 Toutes les références

faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

#### CLAUSES DE GESTION DES RISQUES TYPES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]<sup>15</sup> [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]<sup>16</sup> ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list). Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
  - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
    - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
    - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

<sup>15</sup> À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

<sup>16</sup> À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

- h. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- i. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

---

## **X. ANNEXES**

### **Annexe 1 : Assurance qualité du projet**

### **Annexe 2 : Modèle de l'examen préalable social et environnemental**

### **Annexe 3 : Analyse des risques**

### **Annexe 4 : Termes de référence du Comité de pilotage du projet et Termes de référence des postes clés de gestion**

## **ACRONYMES**

- BME : Bureau des Mines et de l'Énergie
- CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
- CLEP : Comité Local d'Évaluation de Projets
- CNIGS : Centre National d'Information Géo-Spatiale
- CRH : Croix Rouge Haïtienne
- CTD : Coordonnateur Technique Départemental
- DATDLR : Direction de l'Aménagement du Territoire
- DPC : Direction de la Protection Civile
- LBTP : Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
- MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Étrangère
- MTPTC : Ministère des Travaux Publics
- PDNA : évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriel
- PSDH : Planification et de Stratégies Nationales d'Haïti
- SEMANAH : Service Maritime et de Navigation d'Haïti
- SNGRD : Système National de Gestion des Risques et Désastres
- UE : Union Européenne